

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	CCI
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER Alsace 2014-2020
Version	2018.1
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	26 juin 2019

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	4
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	4
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	8
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	8
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	11
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a	11
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b	14
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a	18
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2b	20
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c	22
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3a	24
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3b	27
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3d	29
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a	33
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4b	36
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c	38
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5	41
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	42
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	43
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	45
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme	45
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	46
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	50
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif	51
Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	51
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS	52
6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	54
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS	58
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	59
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	60
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	62

10.1.	Grands projets	62
10.2.	Plans d'action communs	65
11.	ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	68
11.1.	Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	68
11.2.	Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	75
11.3.	Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	76
11.4.	Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	77
11.5.	Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	77
12.	INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	80
12.1.	Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	80
12.2.	Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	82
13.	ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	85
14.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	86
14.1.	Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	86
14.2.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	87
14.3.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	87
14.4.	Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	87
14.5.	Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	88
14.6.	Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	88
15.	INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	89
16.	CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement).....	90
17.	PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	98
	Documents.....	99
	Résultats de la dernière validation	100

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Conformément aux articles 50-1 et 111-1 du Règlement (UE) n°1303/2013 du 17 décembre 2013, le présent rapport annuel porte sur la mise en œuvre du programme au cours de l'exercice 2018. Il a été adopté par le Comité de suivi par consultation écrite le 26 juin 2019.

Tous les axes du PO FEDER Alsace ont fait l'objet d'une programmation à date de fin de l'exercice 2018, à l'exception de l'axe 5 « assistance technique ».

Depuis le début de la période de programmation, 226 dossiers ont été programmés, pour un coût total éligible de 145 434 802 €, dont 34 521 139 € de FEDER, pour un taux de programmation de 39,59%.

Sur la seule année 2018, au global, 70 dossiers ont été programmés, pour un coût total éligible de 35 693 885,78 €, dont 8 297 798,23 € de FEDER, correspondant à un taux de programmation de 9,52%.

Les données de la programmation par axe pour la seule année 2018 sont décrites en partie 3.1, par axe prioritaire.

A l'instar de la dynamique constatée en 2017, la programmation 2018 est essentiellement portée par l'axe 1, avec des dossiers d'infrastructures de recherche mobilisant un important volume de FEDER.

Toutefois, la levée de problèmes réglementaires en 2018 (clarification sur le calcul de surcompensation sur les opérations de rénovation thermique des logements sociaux, modifications du PO...) a permis d'accroître la programmation sur les autres axes, notamment l'axe 4 « transition énergétique » qui a

progressé de 9,5 points.

Concernant les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI), la programmation se poursuit à travers les 2 ITI portés par l'Eurométropole de Strasbourg (EmS) et Mulhouse Alsace Agglomération (M2A). Depuis le début de la programmation, l'EmS, qui bénéficie d'une subvention globale de 7,5 M€, a programmé 58 dossiers pour un coût total éligible de 13 729 907,90 €, dont 3 827 165,21 € de FEDER soit 51,03 % de son enveloppe. M2A, organisme intermédiaire assurant la pré-sélection de ses dossiers et bénéficiant d'une enveloppe fléchée sur le PO de 7 M€, a programmé 9 dossiers, pour un coût total éligible de 10 721 777,04 €, dont 3 160 972,92 € de FEDER soit 45,16 % de son enveloppe urbaine à fin 2018.

La programmation de l'exercice 2018 a bien mobilisé la dimension urbaine, sur tous les axes identifiés.

Ainsi, l'EmS a programmé 15 dossiers pour un coût total éligible de 6 287 244,91 €, dont 1 547 642,82 € de FEDER sur les axes 2 et 3 du PO. Cette programmation se répartit comme suit : 2 dossiers sur l'axe 2 pour un coût total éligible de 956 419,00 €, dont 254 455,70 € de FEDER et 13 dossiers sur l'axe 3, pour un coût total éligible de 5 330 825,91 €, dont 1 293 187,12 € de FEDER. L'EmS contribue ainsi à hauteur de 18,65 % au taux de programmation.

Le PO FEDER Alsace a fait l'objet de quelques modifications. Toutes adoptées par le Comité de suivi des programmes européens sur les territoires d'Alsace, ces modifications ont été officiellement transmises à la Commission européenne via SFC et acceptées sur l'exercice 2018. Elles sont les suivantes :

- Axe 2 TIC (dispositif THD) : Modification de l'indicateur de résultat (part des communes du territoire couvert par la fibre optique hors zone AMII) et de l'indicateur de réalisation (nombre de prises installées hors zone AMII). Ajustement des priorités et des critères de sélection du dispositif.
- Axe 3 Développement des PME : Transfert de l'enveloppe de 7M€ dédiés aux instruments financiers vers l'axe 1 « recherche-innovation » sous forme de subventions.
- Axe 4 Transition énergétique (dispositif « Rénovation énergétique des logements privés ») : Modification de la forme d'intervention (subventions non remboursables au lieu d'instruments financiers) et ajustement de la rédaction du dispositif en fonction.
- Axe 4 Transition énergétique (dispositif « Rénovation énergétique de bâtiments publics au niveau BBC ») : Simplification des critères de sélection en supprimant le seuil de surface

minimum à rénover.

- Axe 4 Transition énergétique (dispositif « Rénovation énergétique d'EHPAD au niveau BBC ») : Simplification de la liste des bénéficiaires éligibles en supprimant les exemples d'associations pour n'en exclure aucune.
- Axe 4 Transition énergétique (dispositif « Méthanisation agricole ») : Modification des lignes de partage avec le FEADER pour prise en compte de ces projets sur le FEDER.
- Axe 4 Transition énergétique (dispositif « Rénovation énergétique des logements sociaux ») : Elargissement des logements éligibles en intégrant la classe énergétique D.
- Axe 5 Assistance technique : Ajout de l'éligibilité des actions d'audit et de certification du programme.
- Modification des cibles des indicateurs financiers du cadre de performance afin de tenir compte des méthodes de calcul du dégagement.

Enfin, des modifications du PO soumises au Comité de suivi par consultation écrite du 12 décembre 2018 ont été acceptées le 4 avril 2019 via notification SFC. Elles sont présentées ici pour information :

- Axe 3 Compétitivité des PME : Eligibilité des projets d'immobilier d'entreprise ou de lieux d'impulsion sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

4 Comités Régionaux de Programmation (CRP) ont été organisés en 2018 permettant de programmer les opérations décrites ci-haut. 1 Comité de suivi en présentiel commun au Grand Est s'est réuni le 14 novembre 2018. Ce même Comité de suivi a été consulté 3 fois par procédure écrite (mai, juin et décembre 2018). Les points présentés ci-haut ont tous été approuvés par cette instance.

Enfin, depuis 2016, 8 demandes de paiement ont pu être adressées à la Commission européenne pour un montant total de dépenses certifiées au titre du FEDER de 96 509 857,02 € pour 24 519 808,08 € de FEDER. En 2018 plus précisément, 3 demandes de paiements ont été effectuées pour un montant total de dépenses certifiées au titre du FEDER de 57 666 824,34 € pour 11 577 564,90 € de FEDER.

L'avancée du programme a ainsi permis de passer avec succès l'étape du dégagement d'office 2018 comme en 2017.

Outre les contrôles réguliers des autorités d'audit et de certification et les vérifications d'opérations réalisées par l'AG, le PO FEDER Alsace a fait l'objet d'un audit de reperformance de la Commission européenne, réalisé du 24 au 28 septembre 2018, sur les audits d'opérations menés par la CICC sur les PO du Grand Est. Un rapport provisoire a été établi auquel la CICC en lien avec l'Autorité de gestion a répondu. Le rapport définitif est en attente.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	<p>Depuis le début de la programmation, 77 dossiers ont été programmés, pour un montant total éligible de 75 622 122,43 €, dont 17 081 113,67 € de FEDER, soit un taux de programmation de 71,82 %.</p> <p>En 2018, 25 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 11 491 526,02 €, dont 3 366 139,61 € de FEDER, correspondant à un taux de programmation de 14,15 %.</p> <p>La programmation s'appuie sur la S3. Elle soutient la recherche académique en finançant des infrastructures et équipements de recherche. Elle soutient également le transfert de l'innovation aux entreprises à travers les projets de ressourcement des CRITT, des projets collaboratifs s'appuyant sur les pôles de compétitivité, des projets-pilotes de la S3, ainsi que des structures d'accompagnement des entreprises à l'innovation (ex. : le projet de SEMIA relatif à l'incubation d'entreprises innovantes). Elle vient également aider des actions de culture scientifique et des actions liées à la culture de l'innovation.</p> <p>Au 31 décembre 2018, toutes les valeurs cibles des indicateurs du cadre de performance ont été atteintes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indicateur CO01 : 131 entreprises ont bénéficié d'un soutien pour une valeur cible de 39 (336% de taux d'atteinte) ; - Indicateur CO25 : 61,83 ETP chercheurs ont travaillé dans des structures de recherche améliorées pour une valeur cible de 90 (435% de taux d'atteinte) ; - Indicateur spécifique : 3 programmes d'accélération de l'innovation lancés pour une valeur cible de 3 (100% de taux d'atteinte) ; - Indicateur financier : 40 959 466,86 € de dépenses certifiées pour une valeur cible de 19 614 695 € (209% d'atteinte).
2	Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité	<p>Depuis le début de la programmation, 41 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 19 361 297,07 €, dont 5 260 431,00 € de FEDER, correspondant à un taux de programmation de 33,18%. Pour l'année 2018, 16 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 3 604 437,50 €, dont 1 032 569,55 € de FEDER, correspondant à un taux de programmation de 6,51%.</p> <p>La programmation reste régulière, bien que limitée, en l'absence de programmation du dossier THD qui représente 10 M€ de FEDER et qui sera programmé sur le 1er semestre 2019. La programmation 2018 est</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>marquée par la mobilisation du FEDER sur l'AMI numérique lancé par la Région Grand Est en 2017, qui vient soutenir des projets innovants. Le soutien aux usages numériques des entreprises permet également de soutenir le développement économique de plusieurs entreprises. L'ITI EmS participe également à la programmation à travers son soutien aux espaces de coworking urbains notamment.</p> <p>Au 31 décembre 2018, toutes les valeurs cibles des indicateurs du cadre de performance ont été atteintes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indicateur spécifique : 76 645 prises THD livrées pour une valeur cible de 70 000 (109% de taux d'atteinte) ; - Indicateur financier : 4 699 450,22 € de dépenses certifiées pour une valeur cible de 3 129 090 € (150% de taux d'atteinte).
3	Soutenir la compétitivité des PME	<p>Depuis le début de la programmation, 79 dossiers programmés pour un coût total éligible de 25 562 501,96 €, dont 5 500 357,04 € de FEDER, correspondant à un taux de programmation de 30,96%.</p> <p>Sur l'année 2018, 20 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 7 583 784,96 €, dont 1 347 946,89 € de FEDER, correspondant à un taux de programmation de 7,59%.</p> <p>La programmation est régulière. Elle s'appuie comme en 2017 sur le secteur de l'économie sociale et solidaire, créatrice d'emplois (OS 11). A noter également : la programmation urbaine réalisée par l'EmS contribue aussi au bon développement de l'axe, en soutenant les projets d'immobilier de petite surface et dans le domaine de l'ESS.</p> <p>Au 31 décembre 2018, toutes les valeurs cibles des indicateurs du cadre de performance ont été atteintes à l'exception d'une dont le taux d'atteinte est toutefois supérieur à 85% :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indicateur CO01 : 88 entreprises ont été soutenues pour une valeur cible de 45 (196% de taux d'atteinte) ; - Indicateur CO06 : 2 826 174,80 € d'investissements privés sont venus complétés un soutien public aux entreprises pour une valeur cible de 3 114 285 € (91% de taux d'atteinte) ; - Indicateur spécifique : 10 031 m2 de surface créée ou rénovée dans l'ITI de l'EmS pour une valeur cible de 4 500 m2 (223% de taux d'atteinte) ; - Indicateur financier : 11 619 820,08 € de dépenses certifiées pour une valeur cible de 9 350 140 € (124% de taux d'atteinte).

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
4	Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans tous les secteurs	<p>Depuis le début de la programmation, 25 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 22 540 659,72 €, dont 5 505 126,86 € de FEDER, soit un taux de programmation de 20,57%.</p> <p>Sur l'année 2018, 9 dossiers pour un coût total éligible de 13 014 137,30 €, dont 2 551 142,18 € de FEDER, soit un taux de programmation de 9,53 %.</p> <p>Depuis 2018, la programmation des projets de rénovation thermique des logements sociaux a pu débuter grâce à la résolution de la problématique liée au calcul de la surcompensation. Sur la méthanisation, l'ouverture du FEDER aux projets agricoles permet également de lancer la programmation mais la question du blocage pour les porteurs publics en raison des aides d'Etat (question de l'autofinancement) demeure un frein à la programmation de ce type d'actions alors même qu'elles répondent aux priorités de transition énergétique fixée par l'Union européenne.</p> <p>Au 31 décembre 2018, toutes les valeurs cibles des indicateurs du cadre de performance ont été atteintes à l'exception d'une dont le taux d'atteinte est toutefois supérieur à 85% :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indicateur CO31 : 646 ménages disposant d'un meilleur classement énergétique pour une valeur cible de 198 (326% de taux d'atteinte) ; - Indicateur spécifique : 6 712,81MWh de quantité d'énergie économisée ou valorisée pour une valeur cible de 7 000 (96% de taux d'atteinte) ; - Indicateur financier : 9 467 356,77 € de dépenses certifiées pour une valeur cible de 9 068 636 € (104% de taux d'atteinte).
5	Assistance technique	<p>Depuis le début de la programmation, 4 dossiers ont été programmés pour un coût total de 2 348 220,58 € dont 1 174 110,29 €, soit 38,58% de taux de programmation.</p> <p>Aucun dossier n'a été programmé en 2018.</p>

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	90,00			61,83			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	90,00			100,75			
F	IR1	Nombre de manifestations régionales soutenues	manifestations	Plus développées	27,00			12,00			
S	IR1	Nombre de manifestations régionales soutenues	manifestations	Plus développées	27,00			3,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	63,00			0,00			0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	98,00			0,00			0,00		
F	IR1	Nombre de manifestations régionales soutenues	10,00			0,00			0,00		
S	IR1	Nombre de manifestations régionales soutenues	3,00			3,00			1,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00		
F	IR1	Nombre de manifestations régionales soutenues	0,00		
S	IR1	Nombre de manifestations régionales soutenues	0,00		

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	OS1 - Améliorer la qualité des infrastructures de RDI en soutenant les investissements selon une approche sélective et cohérente avec la S3.

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
AL1	Part (en %) des dépenses Intérieures de Recherche et Développement Entreprises (DIRDA) dans le PIB régional	%	Plus développées	0,81	2011	1,50			
AL1-2	Nombre de publications scientifiques	publications	Plus développées	1 577,00	2013	1 655,00			pas de donnée plus actuelle disponible

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
AL1	Part (en %) des dépenses Intérieures de Recherche et Développement Entreprises (DIRDA) dans le PIB régional			0,77		0,85			
AL1-2	Nombre de publications scientifiques			2 304,00		2 304,00			

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	OS2 - Accroître la culture scientifique par la sensibilisation et la promotion de l'excellence de la recherche régionale et européenne

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
AL2	Nombre de participants aux manifestations régionales de diffusion / promotion de la culture scientifique	participants	Plus développées	600 000,00	2013	730 000,00			donnée difficile à obtenir et coûteuse. proposition à venir de suppression de cet indicateur.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
AL2	Nombre de participants aux manifestations régionales de diffusion / promotion de la culture scientifique								

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	15,00			131,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	15,00			934,00			
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	245,00			72,00			
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	245,00			73,00			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	220,00			17,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	220,00			32,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	15 000 000,00			2 506 583,09			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	15 000 000,00			4 318 233,02			
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Plus développées	45,00			7,00			
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Plus développées	45,00			135,00			
F	IR2	Nombre de projets issus des programmes d'accélération	projets	Plus développées	21,00			3,00			
S	IR2	Nombre de projets issus des programmes d'accélération	projets	Plus développées	21,00			3,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
-----	----	------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	847,00			797,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	787,00			891,00			1,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	33,00			28,00			0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	43,00			75,00			14,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	10,00			2,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	26,00			18,00			1,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	1 701 920,00			646 972,20			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	3 599 121,00			2 852 772,50			1 200 694,77		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	8,00			2,00			0,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	19,00			24,00			1,00		
F	IR2	Nombre de projets issus des programmes d'accélération	0,00			0,00			0,00		
S	IR2	Nombre de projets issus des programmes d'accélération	2,00			2,00			1,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00		
F	IR2	Nombre de projets issus des programmes d'accélération	0,00		
S	IR2	Nombre de projets issus des programmes d'accélération	0,00		

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	OS3 - Augmenter la Recherche, le Développement et l'Innovation effectués par ou au profit des entreprises régionales dans les secteurs de la S3.

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
AL3	Part (en %) des dépenses Intérieures de Recherche et Développement Entreprises (DIRDE) dans le PIB régional	%	Plus développées	0,97	2011	1,50			
AL3-2	Nombre de bénéficiaires du Crédit Impôt Recherche (CIR)	bénéficiaires	Plus développées	402,00	2012	500,00			Donnée non disponible : envisager une suppression/modification de l'indicateur.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
AL3	Part (en %) des dépenses Intérieures de Recherche et Développement Entreprises (DIRDE) dans le PIB régional			0,87		0,97			
AL3-2	Nombre de bénéficiaires du Crédit Impôt Recherche (CIR)								

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	OS4 - Elaborer de nouveaux produits et services innovants, en vue de générer de la valeur ajoutée au sein des entreprises alsaciennes dans le cadre d'une S3 toujours actualisée

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
AL4	Nombre de demandes de brevets déposées auprès de l'INPI par des acteurs régionaux	demandes	Plus développées	267,00	2012	276,00	228,00		proposition de modification à venir - harmonisation Grand Est

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
AL4	Nombre de demandes de brevets déposées auprès de l'INPI par des acteurs régionaux	228,00		203,00		216,00			

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	IR3/2	Nombre de prises installées hors zone AMII	Nombre	Plus développées	378 000,00			0,00			
S	IR3/2	Nombre de prises installées hors zone AMII	Nombre	Plus développées	378 000,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IR3/2	Nombre de prises installées hors zone AMII	0,00			0,00			0,00		
S	IR3/2	Nombre de prises installées hors zone AMII	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR3/2	Nombre de prises installées hors zone AMII		0,00	
S	IR3/2	Nombre de prises installées hors zone AMII		0,00	

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	OS5 - Déployer dans les zones délaissées par les opérateurs privés des infrastructures numériques très haut débit en cohérence avec la stratégie régionale.

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
AL5/2	Part des communes du territoire alsacien couverte par la fibre optique hors zones AMII	%	Plus développées	0,00	2016	100,00	35,10		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
AL5/2	Part des communes du territoire alsacien couverte par la fibre optique hors zones AMII								

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	729 971,00			489 767,00			
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	729 971,00			729 971,00			
F	IR4	Nombre de PME soutenues pour développer de nouveaux contenus et services numériques	PME	Plus développées	10,00			4,00			
S	IR4	Nombre de PME soutenues pour développer de nouveaux contenus et services numériques	PME	Plus développées	10,00			8,00			
F	IR4-2	Nombre de nouveaux Fab lab et espaces de co-working dans les ITI	fab lab et espaces de co-workin		4,00			2,00			
S	IR4-2	Nombre de nouveaux Fab lab et espaces de co-working dans les ITI	fab lab et espaces de co-workin		4,00			5,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	489 767,00			0,00			0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	729 971,00			483 194,00			252 469,00		
F	IR4	Nombre de PME soutenues pour développer de nouveaux contenus et services numériques	2,00			1,00			0,00		
S	IR4	Nombre de PME soutenues pour développer de nouveaux contenus et services numériques	7,00			1,00			0,00		
F	IR4-2	Nombre de nouveaux Fab lab et espaces de co-working dans les ITI	1,00			0,00			0,00		
S	IR4-2	Nombre de nouveaux Fab lab et espaces de co-working dans les ITI	3,00			2,00			1,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00		
F	IR4	Nombre de PME soutenues pour développer de nouveaux contenus et services numériques	0,00		
S	IR4	Nombre de PME soutenues pour développer de nouveaux contenus et services numériques	0,00		
F	IR4-2	Nombre de nouveaux Fab lab et espaces de co-working dans les ITI	0,00		
S	IR4-2	Nombre de nouveaux Fab lab et espaces de co-working dans les ITI	0,00		

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC
Objectif spécifique	OS6 - Promouvoir des projets pilotes renforçant l'économie numérique et visant prioritairement les PME

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
AL6	Nombre de nouveaux adhérents (entreprises) du pôle de compétitivité TIC de référence en Alsace	entreprises	Plus développées	15,00	2014	29,00			

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
AL6	Nombre de nouveaux adhérents (entreprises) du pôle de compétitivité TIC de référence en Alsace	20,00		32,00				15,00	

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	IR5	Nombre d'applications nouvelles mises en ligne	applications	Plus développées	5,00			11,00			
S	IR5	Nombre d'applications nouvelles mises en ligne	applications	Plus développées	5,00			19,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IR5	Nombre d'applications nouvelles mises en ligne	36,00			5,00			0,00		
S	IR5	Nombre d'applications nouvelles mises en ligne	10,00			9,00			2,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR5	Nombre d'applications nouvelles mises en ligne		0,00	
S	IR5	Nombre d'applications nouvelles mises en ligne		0,00	

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	OS7 - Promouvoir l'accès aux données d'intérêt public et leur utilisation par de nouvelles applications TIC

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
AL7	Part de la recherche d'informations dans les usages numériques des ménages	%	Plus développées	25,50	2013	30,00			Pas de donnée actualisée. Enquête menée par l'observatoire du numérique non actualisée + doute sur sa pérennité. Proposition de modification à venir.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
AL7	Part de la recherche d'informations dans les usages numériques des ménages								

Axe prioritaire	3 - Soutenir la compétitivité des PME
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	75,00			43,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	75,00			875,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	0,00			0,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	0,00			0,00			La valeur de 2015 est bien 0 et non 1. L'indicateur CO02 est bien dans le PO pour la Pi 3a (et 3d). La valeur cible pour la Pi 3a est bien zéro. Il faudra revoir lors d'une prochaine modification du PO la cohérence de cet indicateur pour la Pi 3a.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	75,00			0,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	75,00			616,00			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	2 250 000,00			65 613,63			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	2 250 000,00			295 476,00			
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	729 971,00			489 767,00			
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	729 971,00			489 767,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
-----	----	------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	92,00			90,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00			0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00			0,00		
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	489 767,00			489 767,00			0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	489 767,00			489 767,00			252 469,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00		
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00		

Axe prioritaire	3 - Soutenir la compétitivité des PME
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	OS8 - Accroître la durée de vie des entreprises en soutenant les créateurs ou repreneurs d'entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
AL8	Taux de survie à 5 ans des entreprises créées en Alsace	%	Plus développées	50,30	2011	60,00			Seule la valeur 2014 (35.40) est disponible à ce jour. Difficulté à obtenir la donnée. proposition de modification à venir

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
AL8	Taux de survie à 5 ans des entreprises créées en Alsace							35,40	

Axe prioritaire	3 - Soutenir la compétitivité des PME
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	375,00			39,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	375,00			65,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	2,50			19,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	2,50			37,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	14,00			6,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	51,00			44,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	4,00			1,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	37,00			35,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		

Axe prioritaire	3 - Soutenir la compétitivité des PME
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation
Objectif spécifique	OS9 - Augmenter le volume des exportations des entreprises alsaciennes et les soutenir dans la conquête de nouveaux marchés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
AL9	Augmentation du volume des exportations	€ Milliards	Plus développées	29,50		35,00			

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
AL9	Augmentation du volume des exportations	33,80		32,00		31,70			

Axe prioritaire	3 - Soutenir la compétitivité des PME
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	100,00			6,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	100,00			11,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	90,00			7,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	90,00			11,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	10,00			2,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	10,00			0,00			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	3 200 000,00			2 760 561,17			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	3 200 000,00			4 592 205,37			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	6,40			20,85			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	6,40			32,00			
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	729 971,00			767 766,00			
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	729 971,00			767 766,00			
F	IR5-2	Surface créée ou rénovée dans l'ITI de la CUS	m ²	Plus développées	18 000,00			10 031,00			
S	IR5-2	Surface créée ou rénovée dans l'ITI de la CUS	m ²	Plus développées	18 000,00			12 248,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	3,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	19,00			14,00			10,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	4,00			0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	9,00			4,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1,00			0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			10,00			0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	233 299,00			0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	3 394 682,00			88 482,68			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	9,00			0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	30,00			5,00			0,00		
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	767 766,00			489 767,00			0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	767 766,00			489 767,00			0,00		
F	IR5-2	Surface créée ou rénovée dans l'ITI de la CUS	4 646,00			1 668,00			0,00		
S	IR5-2	Surface créée ou rénovée dans l'ITI de la CUS	8 055,00			3 020,00			330,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00		
F	IR5-2	Surface créée ou rénovée dans l'ITI de la CUS	0,00		
S	IR5-2	Surface créée ou rénovée dans l'ITI de la CUS	0,00		

Axe prioritaire	3 - Soutenir la compétitivité des PME
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS10 - Consolider la structure financière des entreprises alsaciennes

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
AL10	Effet de levier au niveau des souscripteurs des fonds d'investissement	%	Plus développées	750,00	2014	800,00			Pas de donnée actualisée. proposition de suppression de cet indicateur.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
AL10	Effet de levier au niveau des souscripteurs des fonds d'investissement							750,00	

Axe prioritaire	3 - Soutenir la compétitivité des PME
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS11 - Accompagner la croissance d'entreprises alsaciennes spécifiques dans le secteur de l'Economie sociale et solidaire (ESS) et créatif répondant à des enjeux économiques, sociaux et territoriaux de l'Alsace

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
AL11	Nombre de salariés des entreprises du secteur de l'ESS	Nombre	Plus développées	60 134,00	2011	61 938,00			Difficulté : donnée disponible pour le Grand Est. Cet indicateur devra être reconsidéré.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
AL11	Nombre de salariés des entreprises du secteur de l'ESS							66 793,00	

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans tous les secteurs
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	1,20			0,00			Avec la modification du PO permettant le financement de la méthanisation agricole sur le FEDER, la dynamique de programmation a pu être lancée. En 2019, 4 opérations de méthanisation sont programmées à cette date et permettront d'afficher des valeurs de réalisation ou prévisionnelles lors du prochain RAMO.
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	1,20			0,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	500,00			0,00			Avec la modification du PO permettant le financement de la méthanisation agricole sur le FEDER, la dynamique de programmation a pu être lancée. En 2019, 4 opérations de méthanisation sont programmées à cette date et permettront d'afficher des valeurs de réalisation ou prévisionnelles lors du prochain RAMO.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	500,00			0,00			
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	252 469,00			252 469,00			
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	252 469,00			252 469,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	252 469,00			0,00			0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	252 469,00			252 469,00			252 469,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00		

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans tous les secteurs
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	OS12 - Augmenter la production d'énergie issue de sources renouvelables en privilégiant les filières émergentes et en soutenant les projets innovants

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
AL12	Production d'énergie électrique et thermique produite à partir d'énergie renouvelable	MWh	Plus développées	12 168 400,00	2012	13 572 000,00			Pas de donnée actualisée. cet indicateur fera l'objet d'une proposition d'harmonisation Grand Est

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
AL12	Production d'énergie électrique et thermique produite à partir d'énergie renouvelable								

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans tous les secteurs
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	IR6	Quantité d'énergie économisée ou valorisée	MWh	Plus développées	14 000,00			6 712,81			
S	IR6	Quantité d'énergie économisée ou valorisée	MWh	Plus développées	14 000,00			19 591,67			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IR6	Quantité d'énergie économisée ou valorisée	444,00			339,50			0,00		
S	IR6	Quantité d'énergie économisée ou valorisée	7 972,00			2 000,50			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR6	Quantité d'énergie économisée ou valorisée		0,00	
S	IR6	Quantité d'énergie économisée ou valorisée		0,00	

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans tous les secteurs
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises
Objectif spécifique	OS13 - Diminuer la consommation d'énergie des entreprises par l'acquisition d'équipements moins consommateurs d'énergie et la récupération d'énergie fatale

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
AL13	Consommation finale d'énergie des entreprises	MWh	Plus développées	22 562 000,00	2012	22 040 000,00			Pas de donnée actualisée. proposition d'harmonisation Grand Est à venir

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
AL13	Consommation finale d'énergie des entreprises								

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans tous les secteurs
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	2 800,00			646,00			
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	2 800,00			801,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	7 000,00			2 084,91			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	7 000,00			2 533,94			
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	252 469,00			272 985,00			
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	252 469,00			252 469,00			
F	IRS7	Nombre de contrats d'accompagnement signés	Nombre	Plus développées	80,00			0,00			
S	IRS7	Nombre de contrats d'accompagnement signés	Nombre	Plus développées	80,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00			0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	252 469,00			0,00			0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	252 469,00			252 469,00			0,00		
F	IRS7	Nombre de contrats d'accompagnement signés	0,00			0,00			0,00		
S	IRS7	Nombre de contrats d'accompagnement signés	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00		
F	IRS7	Nombre de contrats d'accompagnement signés	0,00		
S	IRS7	Nombre de contrats d'accompagnement signés	0,00		

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans tous les secteurs
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	OS14 - Diminuer la consommation d'énergie dans le logement et les bâtiments publics

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
AL14	Nombre de logements sociaux augmentant de classement pour un classement C au minimum	Logements	Plus développées	785,00	2013	18 000,00	2 722,00		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
AL14	Nombre de logements sociaux augmentant de classement pour un classement C au minimum	984,00							

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5

Axe prioritaire				5 - Assistance technique							
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	IR7	Nombre de Comités Régional de Programmation	CRP		18,00			14,00			
S	IR7	Nombre de Comités Régional de Programmation	CRP		18,00			14,00			
F	IR8	Nombre d'Equivalent Temps plein	ETP		7,00			0,00			la valeur cible étant une valeur moyenne, les valeurs annuelles ont été maintenues, dans l'attente de la prochaine révision du PO .
S	IR8	Nombre d'Equivalent Temps plein	ETP		7,00			0,00			
F	IR9	Nombre de visites sur le site internet pour la période 2014-2020	visites		254 989,00			33 161,00			
S	IR9	Nombre de visites sur le site internet pour la période 2014-2020	visites		254 989,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IR7	Nombre de Comités Régional de Programmation	10,00			6,00			1,00		
S	IR7	Nombre de Comités Régional de Programmation	10,00			6,00			1,00		
F	IR8	Nombre d'Equivalent Temps plein	9,00	1,00	8,00	8,00	1,00	7,00	0,00	0,00	0,00
S	IR8	Nombre d'Equivalent Temps plein	9,00	1,00	8,00	8,00	1,00	7,00	0,00	0,00	0,00
F	IR9	Nombre de visites sur le site internet pour la période 2014-2020	23 239,00			14 241,00			944,00		
S	IR9	Nombre de visites sur le site internet pour la période 2014-2020	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR7	Nombre de Comités Régional de Programmation	0,00		
S	IR7	Nombre de Comités Régional de Programmation	0,00		
F	IR8	Nombre d'Equivalent Temps plein	0,00	0,00	0,00
S	IR8	Nombre d'Equivalent Temps plein	0,00	0,00	0,00
F	IR9	Nombre de visites sur le site internet pour la période 2014-2020	0,00		
S	IR9	Nombre de visites sur le site internet pour la période 2014-2020	0,00		

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	219
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	7
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	2
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	72

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2018 Cumul - hommes	2018 Cumul - femmes	2018 Total annuel	2018 Total annuel - hommes	2018 Total annuel - femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	131,00					
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	61,83					
1	F	IF1	Montant des dépenses certifiées de l'axe	€	FEDER	Plus développées	40 959 466,86					
1	O	IR2	Nombre de projets issus des programmes d'accélération	projets	FEDER	Plus développées	3,00					
2	F	IF2	Dépenses certifiées par axe	€	FEDER	Plus développées	4 699 450,22					
2	O	IR3/2	Nombre de prises installées hors zone AMII	Nombre	FEDER	Plus développées	76 645,00					
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	88,00					
3	O	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	FEDER	Plus développées	2 826 174,80					
3	F	IF3	Dépenses certifiées de l'axe	€	FEDER	Plus développées	11 619 820,08					
3	O	IR5-2	Surface créée ou renouvelée dans l'ITI de la CUS	m²	FEDER	Plus développées	10 031,00					
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	646,00					
4	F	IF4	Dépenses certifiées par axe	€	FEDER	Plus développées	9 467 356,77					
4	O	IR6	Quantité d'énergie économisée ou valorisée	MWh	FEDER	Plus développées	6 712,81					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	Observations
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	847,00			
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	63,00			
1	F	IF1	Montant des dépenses certifiées de l'axe	€	FEDER	Plus développées	12 040 384,00			
1	O	IR2	Nombre de projets issus des programmes d'accélération	projets	FEDER	Plus développées	0,00			
2	F	IF2	Dépenses certifiées par axe	€	FEDER	Plus développées	1 139 801,00			
2	O	IR3/2	Nombre de prises installées hors zone AMII	Nombre	FEDER	Plus développées	0,00			
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00			
3	O	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	FEDER	Plus développées	0,00			
3	F	IF3	Dépenses certifiées de l'axe	€	FEDER	Plus développées	3 359 289,00			
3	O	IR5-2	Surface créée ou renouvelée dans l'ITI de la CUS	m²	FEDER	Plus développées	2 000,00			
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	0,00			
4	F	IF4	Dépenses certifiées par axe	€	FEDER	Plus développées	892 004,00			
4	O	IR6	Quantité d'énergie économisée ou valorisée	MWh	FEDER	Plus développées	444,00			

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2014 Cumul total
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	
1	F	IF1	Montant des dépenses certifiées de l'axe	€	FEDER	Plus développées	
1	O	IR2	Nombre de projets issus des programmes d'accélération	projets	FEDER	Plus développées	
2	F	IF2	Dépenses certifiées par axe	€	FEDER	Plus développées	
2	O	IR3/2	Nombre de prises installées hors zone AMII	Nombre	FEDER	Plus développées	
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	
3	O	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	FEDER	Plus développées	
3	F	IF3	Dépenses certifiées de l'axe	€	FEDER	Plus développées	
3	O	IR5-2	Surface créée ou renouvelée dans l'ITI de la CUS	m²	FEDER	Plus développées	
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	
4	F	IF4	Dépenses certifiées par axe	€	FEDER	Plus développées	
4	O	IR6	Quantité d'énergie économisée ou valorisée	MWh	FEDER	Plus développées	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	39			69,00		
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	14,2			90,00		
1	F	IF1	Montant des dépenses certifiées de l'axe	€	FEDER	Plus développées	19 614 695			87 034 496,00		
1	O	IR2	Nombre de projets issus des programmes d'accélération	projets	FEDER	Plus développées	3			21,00		
2	F	IF2	Dépenses certifiées par axe	€	FEDER	Plus développées	3 129 090			52 853 023,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
						développées						
2	O	IR3/2	Nombre de prises installées hors zone AMII	Nombre	FEDER	Plus développées	70 000			378 000,00		
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	45			75,00		
3	O	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	FEDER	Plus développées	3 114 285			5 450 000,00		
3	F	IF3	Dépenses certifiées de l'axe	€	FEDER	Plus développées	9 350 140			36 245 420,00		
3	O	IR5-2	Surface créée ou rénovée dans l'ITI de la CUS	m²	FEDER	Plus développées	4500			18 000,00		
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	198			2 800,00		
4	F	IF4	Dépenses certifiées par axe	€	FEDER	Plus développées	9 068 636			89 189 479,00		
4	O	IR6	Quantité d'énergie économisée ou valorisée	MWh	FEDER	Plus développées	7000			14 000,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées	Dépenses totales éligibles engagées et payées par les bénéficiaires le 31 décembre 2018 au plus tard et certifiées à la Commission
1	FEDER	Plus développées	Total	76 693 930,00	40,00%	75 622 122,43	98,60%	68 593 217,40	43 284 354,14	56,44%	77	40 959 466,86
2	FEDER	Plus développées	Total	52 853 023,00	30,00%	19 361 297,07	36,63%	9 177 219,49	4 566 345,63	8,64%	41	4 699 450,22
3	FEDER	Plus développées	Total	36 245 420,00	30,00%	25 562 501,96	70,53%	13 306 570,80	11 086 594,70	30,59%	79	11 619 820,08
4	FEDER	Plus développées	Total	89 189 480,00	30,00%	22 540 659,72	25,27%	14 222 960,63	15 277 230,89	17,13%	25	9 467 356,77
5	FEDER	Plus développées	Total	6 087 082,00	50,00%	2 348 220,58	38,58%	2 348 220,58	174 503,38	2,87%	4	
Total	FEDER	Plus développées		261 068 935,00	33,40%	145 434 801,76	55,71%	107 648 188,90	74 389 028,74	28,49%	226	66 746 093,93
Total général				261 068 935,00	33,40%	145 434 801,76	55,71%	107 648 188,90	74 389 028,74	28,49%	226	66 746 093,93

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	056	01	01	07	01		18	FR42	206 400,00	206 400,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	056	01	01	07	01		19	FR42	745 500,00	653 400,00	150 072,66	2
1	FEDER	Plus développées	056	01	01	07	01		22	FR42	200 000,00	80 000,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		03	FR42	3 400 000,00	3 400 000,00	2 681 619,50	1
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		18	FR42	17 195 909,76	17 102 187,03	11 932 041,14	2
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		19	FR42	11 812 151,06	11 812 151,06	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		20	FR42	17 582 127,88	15 629 620,82	17 666 936,30	1
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		22	FR42	2 080 653,07	2 032 453,48	53 448,38	2
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		07	FR42	888 728,85	780 691,54	313 645,85	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		19	FR42	140 000,00	140 000,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		20	FR42	822 513,75	643 643,85	310 652,88	3
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		22	FR42	267 066,11	267 066,11	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		24	FR42	1 308 514,55	1 165 427,25	917 863,92	4
1	FEDER	Plus développées	062	01	01	07	01		08	FR42	500 000,00	250 000,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	062	01	01	07	01		11	FR42	801 000,00	308 302,02	36 211,46	1
1	FEDER	Plus développées	062	01	01	07	01		20	FR42	399 675,00	225 000,00	293 060,55	3
1	FEDER	Plus développées	062	01	01	07	01		24	FR42	2 239 095,32	1 827 169,44	1 663 846,39	7
1	FEDER	Plus développées	062	01	02	07	01		08	FR42	854 865,00	502 242,63	764 234,07	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	01		03	FR42	251 513,79	251 513,79	265 191,55	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	01		07	FR42	1 576 984,61	1 309 577,99	1 604 134,45	5
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	01		08	FR42	1 083 255,00	380 993,33	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	01		19	FR42	695 000,00	695 000,00	592 120,16	4
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	01		20	FR42	1 455 374,87	758 769,36	463 203,73	5
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	01		22	FR42	5 654 256,36	5 260 318,00	776 884,05	18
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	01		24	FR42	3 305 021,45	2 825 332,73	2 404 796,50	8
1	FEDER	Plus développées	064	01	02	07	01		06	FR42	156 516,00	85 956,97	394 390,60	1
2	FEDER	Plus développées	079	01	01	01	02		18	FR42	170 000,00	170 000,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	079	01	01	07	02		18	FR42	2 147 339,26	2 147 339,26	556 434,17	8
2	FEDER	Plus développées	079	01	02	07	02		18	FR42	21 392,04	21 392,04	22 406,30	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
2	FEDER	Plus développées	080	01	01	07	02		14	FR42	313 545,00	153 773,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	080	01	01	07	02		18	FR42	130 000,00	130 000,00	139 618,87	1
2	FEDER	Plus développées	080	01	01	07	02		19	FR42	503 725,83	452 457,63	188 950,20	3
2	FEDER	Plus développées	080	01	01	07	02		23	FR42	121 154,00	55 558,36	0,00	2
2	FEDER	Plus développées	080	01	03	07	02		15	FR42	183 791,85	143 118,18	185 318,27	1
2	FEDER	Plus développées	082	01	01	01	02		13	FR42	1 144 900,00	385 000,00	290 880,00	2
2	FEDER	Plus développées	082	01	01	01	02		15	FR42	122 175,00	61 087,50	62 308,87	1
2	FEDER	Plus développées	082	01	01	01	02		17	FR42	5 465 760,58	1 142 728,18	208 333,33	3
2	FEDER	Plus développées	082	01	01	01	02		20	FR42	416 943,16	125 082,95	141 705,71	2
2	FEDER	Plus développées	082	01	01	01	02		24	FR42	1 335 462,60	896 572,38	346 541,69	4
2	FEDER	Plus développées	082	01	01	07	02		06	FR42	333 000,00	116 550,00	121 075,49	1
2	FEDER	Plus développées	082	01	01	07	02		13	FR42	742 440,00	326 325,36	0,00	3
2	FEDER	Plus développées	082	01	01	07	02		18	FR42	135 523,00	135 523,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	082	01	01	07	02		20	FR42	601 205,00	300 603,00	215 201,52	2
2	FEDER	Plus développées	082	01	01	07	02		24	FR42	3 169 590,08	1 623 878,75	819 721,17	3
2	FEDER	Plus développées	082	01	02	07	02		14	FR42	2 303 349,67	790 229,90	1 267 850,04	1
3	FEDER	Plus développées	001	01	01	01	03		03	FR42	376 371,19	130 025,36	251 013,81	3
3	FEDER	Plus développées	001	01	01	01	03		04	FR42	65 190,03	39 500,00	65 394,63	1
3	FEDER	Plus développées	001	01	01	01	03		07	FR42	2 734 060,00	330 168,00	148 000,00	3
3	FEDER	Plus développées	001	01	01	01	03		13	FR42	250 425,00	75 127,50	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	001	01	01	01	03		14	FR42	159 407,08	47 822,12	124 295,53	1
3	FEDER	Plus développées	001	01	01	01	03		15	FR42	65 936,99	38 274,51	0,00	2
3	FEDER	Plus développées	001	01	01	01	03		16	FR42	532 652,00	159 795,60	512 971,58	1
3	FEDER	Plus développées	001	01	01	01	03		17	FR42	382 306,32	213 153,79	150 205,53	3
3	FEDER	Plus développées	001	01	01	01	03		19	FR42	664 530,81	372 125,56	380 706,26	2
3	FEDER	Plus développées	001	01	01	01	03		20	FR42	772 840,56	231 851,67	711 387,88	3
3	FEDER	Plus développées	001	01	01	01	03		23	FR42	284 166,50	168 765,32	280 789,06	2
3	FEDER	Plus développées	001	01	01	01	03		24	FR42	1 679 295,75	1 015 245,73	1 105 195,10	6
3	FEDER	Plus développées	001	01	01	07	03		18	FR42	167 331,15	167 331,15	142 597,06	2
3	FEDER	Plus développées	001	01	01	07	03		23	FR42	400 333,45	98 932,07	405 905,16	1
3	FEDER	Plus développées	001	01	01	07	03		24	FR42	1 048 198,00	576 540,00	0,00	3
3	FEDER	Plus développées	001	01	02	07	03		07	FR42	508 749,00	203 435,70	62 694,00	2

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
3	FEDER	Plus développées	001	01	02	07	03		24	FR42	2 235 588,35	1 804 039,54	70 779,69	2
3	FEDER	Plus développées	001	01	03	07	03		15	FR42	2 571 146,00	496 719,70	1 125 920,49	1
3	FEDER	Plus développées	001	01	03	07	03		21	FR42	3 128 679,42	2 054 391,24	700 703,16	2
3	FEDER	Plus développées	066	01	01	01	03		18	FR42	373 098,23	373 098,23	382 498,07	1
3	FEDER	Plus développées	066	01	01	07	03		24	FR42	112 000,00	53 500,00	135 780,51	1
3	FEDER	Plus développées	067	01	01	01	03		15	FR42	70 246,21	21 073,86	41 164,86	1
3	FEDER	Plus développées	067	01	01	01	03		18	FR42	82 650,00	82 650,00	78 650,00	1
3	FEDER	Plus développées	067	01	01	01	03		24	FR42	195 861,33	195 861,33	130 253,68	3
3	FEDER	Plus développées	067	01	01	07	03		06	FR42	200 000,00	80 000,00	204 524,60	1
3	FEDER	Plus développées	067	01	01	07	03		07	FR42	2 006 667,00	750 000,00	2 131 459,08	9
3	FEDER	Plus développées	067	01	01	07	03		18	FR42	272 900,00	272 900,00	270 843,50	3
3	FEDER	Plus développées	067	01	01	07	03		24	FR42	789 844,03	717 877,64	0,00	2
3	FEDER	Plus développées	067	01	02	07	03		07	FR42	200 000,00	90 000,00	188 332,54	1
3	FEDER	Plus développées	072	01	01	01	03		21	FR42	138 000,00	91 400,00	124 030,49	1
3	FEDER	Plus développées	073	01	01	01	03		01	FR42	439 060,23	264 400,00	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	073	01	01	01	03		17	FR42	116 511,18	74 953,35	109 765,05	1
3	FEDER	Plus développées	073	01	01	01	03		20	FR42	87 320,35	26 196,10	50 880,48	1
3	FEDER	Plus développées	073	01	01	01	03		21	FR42	61 939,76	38 581,92	67 042,88	2
3	FEDER	Plus développées	073	01	01	01	03		24	FR42	350 037,33	253 000,00	340 550,01	1
3	FEDER	Plus développées	073	01	01	07	03		21	FR42	161 744,11	109 260,62	170 571,84	2
3	FEDER	Plus développées	073	01	01	07	03		24	FR42	946 095,74	763 600,00	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	073	01	02	01	03		18	FR42	251 255,73	251 255,73	32,63	1
3	FEDER	Plus développées	073	01	03	07	03		24	FR42	32 508,10	17 879,43	32 508,11	1
3	FEDER	Plus développées	077	01	01	01	03		24	FR42	417 678,00	325 961,00	389 147,43	2
3	FEDER	Plus développées	077	01	03	07	03		18	FR42	229 877,03	229 877,03	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	012	01	01	07	04		09	FR42	2 581 563,00	799 468,90	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	013	01	01	07	04		18	FR42	4 602 382,85	4 602 382,85	3 914 393,75	4
4	FEDER	Plus développées	013	01	01	07	04		22	FR42	55 980,00	55 980,00	58 786,25	1
4	FEDER	Plus développées	014	01	01	07	04		17	FR42	6 503 383,38	2 634 125,35	4 784 107,03	3
4	FEDER	Plus développées	014	01	02	07	04		17	FR42	5 326 810,34	5 326 810,34	3 949 762,03	4
4	FEDER	Plus développées	068	01	01	07	04		07	FR42	35 537,20	14 215,16	43 137,21	1
4	FEDER	Plus développées	068	01	02	07	04		07	FR42	600 119,00	136 023,90	480 000,00	2

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
4	FEDER	Plus développées	068	01	03	07	04		03	FR42	230 566,00	69 169,80	230 566,00	1
4	FEDER	Plus développées	068	01	03	07	04		07	FR42	215 317,67	86 127,07	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	068	01	03	07	04		15	FR42	106 700,00	42 680,00	111 672,71	1
4	FEDER	Plus développées	070	01	01	07	04		05	FR42	499 034,00	99 806,80	990 950,00	2
4	FEDER	Plus développées	070	01	01	07	04		07	FR42	953 377,58	190 192,76	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	070	01	01	07	04		13	FR42	515 692,69	103 138,57	353 464,87	1
4	FEDER	Plus développées	070	01	02	07	04		07	FR42	50 715,28	10 143,06	66 974,04	1
4	FEDER	Plus développées	070	01	03	07	04		03	FR42	263 480,73	52 696,07	293 417,00	1
5	FEDER	Plus développées	121	01	07	07			18	FR42	1 658 063,74	1 658 063,74	174 503,38	2
5	FEDER	Plus développées	122	01	07	07			18	FR42	435 990,00	435 990,00	0,00	1
5	FEDER	Plus développées	123	01	07	07			18	FR42	254 166,84	254 166,84	0,00	1

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Une évaluation de mise en œuvre a été lancée fin 2017. Le cabinet TERITEO, groupé avec ASTER Europe, a réalisé un travail sur la fiabilité des données et la préparation de la revue de performance. L'étude a également permis d'analyser la prise en compte des principes horizontaux au sein des PO.

D'une part, la fiabilité des données a été analysée pour les 4 PO. Elle a reposé à la fois sur la qualité des données (complétude, méthodes de calcul) et sur leur collecte (système d'information, procédures). Ce travail a permis de corriger un certain nombre d'erreurs de compréhension et/ou de calcul des indicateurs de réalisation. Un guide des indicateurs a pu être actualisé et harmonisé pour le Grand Est et constitue aujourd'hui un outil de référence pour les services instructeurs. Le cabinet a également procédé à une analyse des indicateurs de résultat FEDER dont une partie doit faire l'objet de modification pour des soucis de disponibilité notamment.

D'autre part, cette étude a porté sur la préparation de la revue de performance 2019 avec une analyse des erreurs méthodologiques et des facteurs exogènes afin de justifier des éventuelles modifications de cibles pour chacun des PO. Le prestataire a diagnostiqué la situation de chacun des PO et estimé le niveau de réalisation pouvant être attendu au 31/12/2018. Suite à ce constat, un important travail de propositions de modifications des valeurs des indicateurs du cadre de performance a été réalisé, en lien avec les services, et a abouti à une révision du cadre de performance.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

La programmation sur le PO FEDER Alsace sur l'exercice 2018 peut être considérée comme satisfaisante, en termes de nombre de dossiers (70 dossiers), de volume financier (8 297 798,23 € de FEDER) et de taux de programmation (39,59%). Toutefois, des difficultés apparaissent à l'approche de la mi-parcours, qu'il convient de souligner et de solutionner dans la mesure du possible. Globalement, les difficultés suivantes peuvent être soulignées :

Principales difficultés liées à la programmation : le changement des politiques régionales résultant de la fusion des Régions a des conséquences sur la programmation (contenu et rythme). En effet, le PO FEDER Alsace a été établi sur la base de l'ancien contexte régional, afin de s'articuler avec les dispositifs existants et prévus. Les évolutions intervenues suite à la fusion ont pesé sur le taux de programmation mais des mesures correctrices via les modifications du PO précitées ont été prises. C'est le cas notamment pour l'axe 3 (instruments financiers) et de l'axe 4 (abandon de l'IF et mobilisation du FEDER à envisager sous forme de subvention). Face aux incertitudes de programmation sur de gros volets comme les IF, l'AG a entrepris un travail d'identification de projets alternatifs, susceptibles d'être programmés dans le cadre d'un remaquettage global avec transferts de crédits d'un axe à un autre qui sera proposé fin 2019. Ce travail d'anticipation est en cours, il sera évoqué avec la Commission européenne. L'objectif est de tenir compte des changements intervenus afin de remobiliser le FEDER sur des mesures ou volets disposant d'un réservoir de projets intéressants. Sur la base des éléments actuels, les prévisions de programmation laissent présager une programmation de l'intégralité de l'enveloppe FEDER d'ici 2021.

A ces difficultés exogènes s'ajoutent des obstacles de programmation liés soit à un changement de contexte économique (ex : la mesure « Efficacité Energétique des Entreprises » mobilise peu et beaucoup moins que sur la programmation 2007-2013) ; soit à la réglementation des aides d'Etat.

A ce titre, les problèmes liés à la programmation de la rénovation thermique des logements sociaux a pu débuter en 2018 suite aux précisions apportées par la Commission européenne sur l'application de la réglementation des aides d'Etat (SIEG), nécessitant le calcul de la surcompensation publique éventuelle et une situation spécifique à l'Alsace (fortes augmentations de loyers, couplées à des subventions publiques locales importantes, empêchant de mobiliser le FEDER). Des échanges avec la Commission européenne ont en effet permis de dégager une solution en février 2018. La Commission a, par note, autorisé le contrôle de la surcompensation sur le coût total de l'opération, sans proratiser sur le montant de l'assiette

FEDER.

La question de l'autofinancement public, qui entre désormais dans le champ des aides d'Etat, constitue également un frein à la programmation des dossiers portés par des opérateurs publics sur l'axe 4 « transition énergétique ». Sur le volet méthanisation, la programmation a pu débuter grâce à l'ouverture du PO aux opérations agricoles portées par des opérateurs privés.

Les incertitudes sur la possibilité de financement par le FEDER des EHPAD suite au courrier de la Commission d'octobre 2017 ont été levées en octobre 2018.

Enfin, le THD a fait l'objet d'une parution tardive du régime, ce qui a retardé la programmation du FEDER qui interviendra toutefois sur le 1er semestre 2019.

De manière générale, l'AG constate une certaine insécurité juridique liée à la réglementation et notamment les aides d'Etat. Les interprétations ne sont pas sécurisées et, bien que ces sujets soient discutés en groupes de travail nationaux et remontés à la Commission, les clarifications ne sont pas toujours suffisantes pour assurer une programmation rapide et sûre.

Difficultés liées au système d'information : le système d'information Synergie fonctionne, l'AG l'utilise depuis le début de la programmation. L'intégralité de la chaîne est dématérialisée (portail e Synergie pour les porteurs). Toutefois, l'outil a connu et connaît de nombreux blocages et dysfonctionnements de différents ordres, rendant plus complexe et chronophage la gestion des dossiers pour les instructeurs ainsi que la constitution de tableaux de bord solides et fiables pour un pilotage satisfaisant des programmes.

Difficultés liées aux indicateurs : la collecte des indicateurs de résultat pose problème en raison des nouveaux périmètres géographiques retenus par la majorité des instituts statistiques (nouvelles régions) et l'abandon ou l'évolution de structures de recueils statistiques ou des critères statistiques anciennement établis. Concernant l'exercice 2018, les valeurs ne pouvant être collectées ne sont pas renseignées (case laissée vierge). Une réflexion relative à la modification de ces indicateurs est en cours et devrait aboutir en

2019.

La consolidation des indicateurs de réalisation en 2018 a mis en lumière des difficultés, notamment de cibles établies sur base de méthodologie de calcul erronées et des facteurs exogènes survenus empêchant la bonne programmation et donc la bonne réalisation d'actions qui ne peuvent par conséquent être valorisées. Des modifications du cadre de performance ont été proposées et acceptées par la Commission européenne en 2018, permettant d'actualiser ces différents indicateurs.

Difficultés liées aux contrôles : la multiplicité des contrôles auxquels le service instructeur doit faire face est à souligner (vérifications d'opération, contrôles qualité certification et contrôles ciblés sur le risque de l'Autorité de certification, contrôles de la CICC, de la Commission européenne...). Le travail généré par ces contrôles est important pour le service instructeur, qui constate parfois également que les différents types de contrôle se recoupent et parfois se contredisent.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
-----------------	--

Depuis le début de la programmation, 77 dossiers ont été programmés, pour un montant total éligible de 75 622 122,43 €, dont 17 081 113,67 € de FEDER, soit un taux de programmation de 71,82 %.

La programmation s'appuie sur la S3. Elle soutient des projets de ressourcement des CRITT, des projets collaboratifs s'appuyant sur les pôles de compétitivité, des projets-pilotes de la S3. Elle vient aider des actions de culture scientifique et des actions liées à la culture de l'innovation.

Concernant la recherche, les aides FEDER visent à soutenir des projets d'équipements scientifiques de pointe ou des infrastructures de recherche.

Au 31 décembre 2018, l'atteinte des objectifs stratégiques du programme peut notamment être considérée au regard de la programmation des projets suivants :

- « Construction du bâtiment de l'Institut Hospitalo Universitaire (IHU) de Strasbourg » portée par la Fondation de Coopération Scientifique - Institut Hospitalo-Universitaire de Chirurgie Mini Invasive Guidée par l'Image ;
- « Construction de l'usine-école EASE (European Aseptic and Sterile Environment Training Center) - Phase travaux » portée par l'Université de Strasbourg » ;
- « Construction d'un planétarium et d'un hall d'accueil du public du Jardin des Sciences » portée par l'Université de Strasbourg » ;
- « Rénovation du parc de serres de l'INRA de Colmar » portée par l'INRA ;

- « Incubation d'entreprises innovantes » portée par SEMIA.

En 2018, la Région Grand Est a été retenue, aux côtés de 11 autres régions et Etats-membres, au titre de l'action pilote lancée par la Commission européenne portant sur les régions en transition industrielle. Les échanges menés au sein de cette action permettent de nourrir la refonte à venir de la Stratégie Régionale d'Innovation – Spécialisations Intelligentes pour la prochaine période de programmation.

Au 31 décembre 2018, toutes les valeurs cibles des indicateurs du cadre de performance ont été dépassées, preuve de l'atteinte des objectifs fixés :

- Indicateur CO01 : 131 entreprises ont bénéficié d'un soutien pour une valeur cible 2018 de 39 (336% de taux d'atteinte). Avec 934 entreprises en valeur prévisionnelle, la valeur cible 2023 de 69 serait également dépassée. Ceci s'explique en particulier par le grand nombre de projets collaboratifs et l'accompagnement par SEMIA de nombreuses start-up, attestant du dynamisme de l'écosystème d'innovation sur le territoire d'Alsace.
- Indicateur CO25 : 61,83 ETP chercheurs ont travaillé dans des structures de recherche améliorées pour une valeur cible 2018 de 90 (435% de taux d'atteinte). Avec 100,75 ETP en valeur prévisionnelle, la valeur cible de 90 serait dépassée. Ceci s'explique par l'envergure des constructions de nouvelles infrastructures de recherche soutenues par le FEDER.
- Indicateur spécifique : 3 programmes d'accélération de l'innovation lancés pour une valeur cible de 3 (100% de taux d'atteinte). L'atteinte de la valeur cible de 21 pour 2023 ne peut être, à ce stade, évaluée. Cette cible de 21, était basée sur les perspectives de détection régulière de programmes d'accélération relevant des thématiques S3 par le comité de pilotage de l'innovation dans le cadre de l'animation de la S3. Or cette structure n'existant plus depuis la fusion des Régions, l'émergence de ces programmes est stoppée. Par ailleurs, en l'état de la programmation, il reste peu de crédits pour financer de nouveaux programmes. Cet indicateur sera vraisemblablement à revoir.
- Indicateur financier : 40 959 466,86 € de dépenses certifiées pour une valeur cible de 19 614 695 € (209% d'atteinte). A ce stade, les perspectives de programmation prévoient une surprogrammation de l'axe qui donnerait lieu à la consommation, a minima, de l'intégralité de l'enveloppe, permettant ainsi de justifier de la valeur-cible 2023. Un remaquetage sera proposé fin 2019 afin de soutenir les opérations prévues.

Axe	2 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur
-----	--

prioritaire	utilisation et leur qualité
-------------	-----------------------------

Depuis le début de la programmation, 41 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 19 361 297,07 €, dont 5 260 431,00 € de FEDER, correspondant à un taux de programmation de 33,18%.

La programmation reste régulière, bien que limitée, en l'absence de programmation du dossier THD qui représente 10 M€ de FEDER et qui sera programmé sur le 1er semestre 2019. La programmation 2018 est marquée par la mobilisation du FEDER sur l'AMI numérique lancé par la Région Grand Est en 2017, qui vient soutenir des projets innovants. Le soutien aux usages numériques des entreprises permet également de soutenir le développement économique de plusieurs entreprises. L'ITI EmS participe également à la programmation à travers son soutien aux espaces de coworking urbains notamment.

Au 31 décembre 2018, l'atteinte des objectifs stratégiques du programme peut notamment être considérée au regard de la programmation des projets suivants :

- « Création de Km0, écosystème industrie et numérique » portée par la SAS Km0 ;
- « Sirium - Plateforme Cloud d'Asset Management des équipements industriels » porté par Sir Full Service ;
- « Réalisation d'un Générateur de sites eCommerce innovant destiné à la filière Automotive » portée par Ultra Group ;
- « Modernisation du cadastre d'Alsace Moselle » portée par la Région Grand Est ;
- « Création d'un espace de co-working » portée par ATHEO INGENIERIE SAS.

Au 31 décembre 2018, toutes les valeurs cibles des indicateurs du cadre de performance ont été atteintes :

- Indicateur spécifique : 76 645 prises THD livrées pour une valeur cible de 70 000 (109% de taux d'atteinte). Le projet n'est programmé que sur le 1er semestre 2019 mais, ayant débuté en 2015, des preuves de réalisation pour ces 76 645 prises ont été réunies permettant de justifier de leur livraison. Avec 378 000 prises prévues, la cible 2023 devrait être atteinte sans problème particulier.

- Indicateur financier : 4 699 450,22 € de dépenses certifiées pour une valeur cible de 3 129 090 € (150% de taux d'atteinte). Avec des prévisions de programmation de l'intégralité du dispositif THD, de surprogrammation du dispositif nouveaux contenus et services numériques par les PME et de très large surprogrammation du dispositifs usages numériques (programmation à venir du projet Lycée 4.0), la consommation de cette enveloppe devrait être optimale avec, par conséquent, la justification des dépenses prévues. Un remaquetage devrait être proposé fin 2019 afin d'abonder cet axe.

Axe prioritaire

3 - Soutenir la compétitivité des PME

Depuis le début de la programmation, 79 dossiers programmés pour un coût total éligible de 25 562 501,96 €, dont 5 500 357,04 € de FEDER, correspondant à un taux de programmation de 30,96%.

La programmation est régulière. Elle s'appuie sur le secteur de l'économie sociale et solidaire, créatrice d'emplois (OS 11). A noter également : la programmation urbaine réalisée par l'EmS contribue aussi au bon développement de l'axe, en soutenant les projets d'immobilier de petite surface et dans le domaine de l'ESS.

Concernant les difficultés rencontrées quant à la mobilisation des instruments financiers et comme présenté dans le RAMO 2017, des mesures ont été prises afin de réaffecter les crédits dédiés au bénéfice de dispositifs en demande. Ainsi, une modification du PO transférant les 7M€ de FEDER de l'axe 3 vers l'axe 1 a été validée en 2018. Ceci permet de satisfaire la forte demande de soutien de projets relevant de l'innovation et de la recherche contribuant ainsi plus fortement au développement d'une société de l'innovation sur le territoire de l'Alsace.

Au 31 décembre 2018, l'atteinte des objectifs stratégiques du programme peut notamment être considérée au regard de la programmation des projets suivants :

- « Construction de locaux pour l'installation de Sistra » portée par SISTRA ;
- « Création d'une cuisine centrale et d'un restaurant self » portée par l'Association "Nouveaux Horizons en Pays d'Erstein" ;
- « Réhabilitation du bâtiment d'habitation des compagnons » portée par l'Association EMMAUS

CENTRE ALSACE ;

- « Nouvelle cuisine restauration de l'ESAT » portée par AAPEI ESAT Aux Trois Relais ;
- « Entreprendre #Financement » porté par ALSACE ACTIVE.

Au 31 décembre 2018, toutes les valeurs cibles des indicateurs du cadre de performance ont été atteintes à l'exception d'une dont le taux d'atteinte est toutefois supérieur à 85% :

- Indicateur CO01 : 88 entreprises ont été soutenues pour une valeur cible de 45 (196% de taux d'atteinte). Avec une valeur prévisionnelle de 951 entreprises pour une cible 2023 de 550, le taux d'atteinte serait de 173% sous réserve de la réalisation des opérations programmées. Ceci montre le fort dynamisme sur le territoire d'Alsace dans ce domaine notamment en matière d'actions collectives irrigant ainsi l'ensemble de l'écosystème économique de l'espace.
- Indicateur CO06 : 2 826 174,80 € d'investissements privés sont venus complétés un soutien public aux entreprises pour une valeur cible de 3 114 285 € (91% de taux d'atteinte). En valeur prévisionnelle, 4 887 681,37 € d'investissement privés sont estimés, permettant une atteinte de 89,68% de la valeur cible 2023 de 5 450 000 €. Dans l'hypothèse de la réalisation des opérations à hauteur de l'escompté, l'objectif serait atteint car le taux serait supérieur à 85%. Ceci n'intègre bien entendu pas les opérations prévues et non programmées à ce jour, ce qui permettrait d'augmenter ce taux d'atteinte.
- Indicateur spécifique : 10 031 m2 de surface créée ou rénovée dans l'ITI de l'EmS pour une valeur cible de 4 500 m2 (223% de taux d'atteinte). La valeur cible de 2023 (18 000 m2) serait atteinte à 68,04% avec les valeurs prévisionnelles en stock (12 248m2 prévus). Les programmations à venir devront être observées et considérées lors des prochains exercices afin de juger de l'avancée de ce taux de réalisation.
- Indicateur financier : 11 619 820,08 € de dépenses certifiées pour une valeur cible de 9 350 140 € (124% de taux d'atteinte). Le dispositif « internationalisation des PME » laisse présager une surprogrammation importante sur cette ligne. Le dispositif « soutien aux PME sur les marchés » devrait, peu ou prou, consommer l'enveloppe prévue. En revanche, les prévisions de programmation sur la ligne « développement des PME » sont plus mesurées. Au global sur cet axe, il pourrait être proposé de basculer des crédits vers des axes plus dynamiques dans le cadre d'un projet de remaquetage qui serait proposé fin 2019.

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans tous les secteurs
-----------------	--

Depuis le début de la programmation, 25 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 22 540 659,72 €, dont 5 505 126,86 € de FEDER, soit un taux de programmation de 20,57%.

Depuis 2018, la programmation des projets de rénovation thermique des logements sociaux a pu débiter grâce à la résolution de la problématique liée au calcul de la surcompensation. Sur la méthanisation, l'ouverture du FEDER aux projets agricoles permet également de lancer la programmation mais la question du blocage pour les porteurs publics en raison des aides d'Etat (question de l'autofinancement) demeure un frein à la programmation de ce type d'actions alors même qu'elles répondent aux priorités de transition énergétique fixée par l'Union européenne.

Au 31 décembre 2018, l'atteinte des objectifs stratégiques du programme peut notamment être considérée au regard de la programmation des projets suivants :

- « Travaux d'amélioration énergétique de 278 logements dans la Cité Solignac » portés par Habitation Moderne ;
- « RELOCALISATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - Phase rénovation basse consommation » portée par la COMMUNE DE MULHOUSE ;
- « Réhabilitation thermique au niveau BBC de 128 logements sociaux situés au 1 à 13 quartier Léo Lagrange à Guebwiller » portée par Habitats de Haute-Alsace - Office Public de l'Habitat du Haut-Rhin ;
- « Remplacement de cylindres dans le but d'améliorer la performance énergétique de la machine à papier » porté par Blue Paper ;
- « Réhabilitation thermique de l'école cour de Lorraine » porté par la COMMUNE DE MULHOUSE.

Au 31 décembre 2018, toutes les valeurs cibles des indicateurs du cadre de performance ont été atteintes à l'exception d'une dont le taux d'atteinte est toutefois supérieur à 85% :

- Indicateur CO31 : 646 ménages disposant d'un meilleur classement énergétique pour une valeur cible de 198 (326% de taux d'atteinte). Avec une valeur cible 2023 de 2 800 et une valeur prévisionnelle de 801, le taux d'atteinte est pour l'instant de 28,61% en raison du démarrage tardif

de la programmation sur la rénovation thermique des logements sociaux. Toutefois, les prévisions de programmation à ce jour (demandes enregistrées), permettront d'atteindre la valeur cible en 2023.

- Indicateur spécifique : 6 712,81MWh de quantité d'énergie économisée ou valorisée pour une valeur cible de 7 000 (96% de taux d'atteinte). Avec une valeur cible 2023 de 14 000 et une valeur prévisionnelle de 19 591,67, le taux d'atteinte serait de 139,94%, ce qui permettrait d'atteindre les objectifs fixés.
- Indicateur financier : 9 467 356,77 € de dépenses certifiées pour une valeur cible de 9 068 636 € (104% de taux d'atteinte). Les lignes « ENR » et « Rénovation thermique des bâtiments publics et dans le secteur du logement » présentent des prévisions de programmation satisfaisantes à la différence de la ligne « Efficacité énergétique des entreprises ». Afin de nourrir des axes plus dynamiques, des propositions de transfert de crédits pourraient être proposés dans le cadre d'un projet de remaquetage qui sera présenté fin 2019.

Axe prioritaire

5 - Assistance technique

Depuis le début de la programmation, 4 dossiers ont été programmés pour un coût total de 2 348 220,58 € dont 1 174 110,29 € de FEDER, soit 38,58% de taux de programmation.

Parmi ces dossiers, 3 concernent l'autorité de gestion pour un montant de dépenses de 1 824 720,58 € et 912 360,29 € de FEDER, et un concerne l'Eurométropole de Strasbourg, organisme intermédiaire gestionnaire d'une subvention globale dans le cadre d'un investissement territorial intégré (ITI) au titre du PO FEDER Alsace, pour un montant de dépenses de 523 500 € et 261 750 € de FEDER.

Les opérations portées par l'AG recouvrent les dépenses liées à la mise en œuvre du PO jusqu'au 31/12/2017, les études et évaluations inscrites au Plan d'évaluation 2014-2020 ainsi que les dépenses de communication jusqu'en 2021.

L'opération portée par l'EmS recouvre les dépenses liées à la mise en œuvre et à la gestion de la subvention globale pour la période 2016-2022.

Le montant certifié s'élève à 174 299,32 € de dépenses, dont 86 7987,20 € en 2018.

Indicateurs de réalisation

Depuis le début de la programmation, 14 Comités de programmation ont été organisés par l'autorité de gestion, et le nombre moyen d'ETP pour l'autorité de gestion s'élève à 8 pour les années 2016-2017.

Le site internet alsace-en-europe.eu, depuis sa mise en ligne en novembre 2015, enregistre en moyenne 10 000 visites par an, avec un pic en 2016.

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

Le PO FEDER Alsace assure, dans sa globalité, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la prévention de la discrimination sur le territoire. La population alsacienne est traitée de manière équitable.

Sur l'axe 1 « recherche innovation », la mobilisation du FEDER permet d'appuyer l'excellence, le développement de l'innovation et de l'égalité des chances. Ainsi, l'usine-école des métiers du médicament, EASE, accueille depuis septembre 2017 des étudiants, apprentis, salariés, pour les former en milieu « réel », apportant ainsi à toutes les catégories d'apprenants un atout de taille dans un secteur économique porteur sur le territoire. De l'agent d'entretien au technicien très qualifié, tous les emplois seront ciblés.

Sur l'axe 2 « THD-numérique », le développement du THD viendra réduire la fracture numérique territoriale, permettant l'accès à une technologie de pointe sur l'ensemble des zones du territoire pour tous les publics, contribuant à limiter l'isolement des populations des zones rurales. Par ailleurs, le

développement d'outils numériques publics de qualité, l'essor, avec l'effet levier du FEDER, de l'administration, l'éducation et de l'e santé (4 nouvelles applications mises en ligne à ce jour/indicateur de réalisation spécifique axe 2 /PI 2c), contribue à apporter une solution à l'ensemble de la population alsacienne, et en particulier les femmes, pour alléger leur quotidien, limiter leurs déplacements, dématérialiser certaines tâches. Ce développement de l'accès à l'information, aux services, grâce au numérique, reste très présent également dans les zones urbaines sensibles, à travers l'action et les projets soutenus sur cet axe par les 2 agglomérations strasbourgeoise et mulhousienne.

En ce qui concerne l'axe 3 « développement des PME », le soutien à la compétitivité des PME contribue de manière générale, sans distinction de sexe, au soutien du tissu économique. Ce soutien est très prégnant dans les quartiers de la politique de la Ville, à travers les ITI, qui aident de petites entreprises (équipement, investissement), mais aussi des structures de service comme les maisons de santé, des associations à forte valeur ajoutée sociale de type CRESUS, acteur efficace de la médiation et de l'accompagnement des ménages particulièrement fragiles et dont la situation financière est critique. En complément, sur cet axe, le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire a été particulièrement ciblé. Le FEDER vient ainsi soutenir le développement et l'investissement des entreprises de l'ESS, qui apportent de nouveaux services et de structures comme les ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), dont l'action d'insertion par le travail bénéficie aux publics en situation de handicap.

Enfin, l'axe 4 vient soutenir la rénovation thermique des logements sociaux, contribuant ainsi à une meilleure qualité de vie et à une réduction des charges des familles modestes. Ces opérations de rénovation sont souvent accompagnées de travaux améliorant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite au logement. Sur ce champ de la rénovation thermique, le FEDER est également porté vers des structures comme les écoles, les accueils périscolaires, améliorant ainsi la qualité d'accueil des enfants, y compris dans les zones urbaines comme celle de l'agglomération mulhousienne.

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

Dans le cadre du PO FEDER Alsace, le principe de développement durable est appliqué de manière transversale à l'ensemble du programme mais concerne principalement et par définition l'axe 4 (transition énergétique), mis en œuvre à travers les objectifs spécifiques 12 « Augmenter la production d'énergie issue de sources renouvelables en privilégiant les filières émergentes et en soutenant les projets innovants », 13 « Diminuer la consommation d'énergie des entreprises par l'acquisition d'équipements moins consommateurs d'énergie et la récupération d'énergie fatale » et 14 « Réduire la consommation énergétique des logements et bâtiments publics ».

Sur cet axe, la programmation a démarré tardivement en raison des difficultés d'application de la réglementation des aides d'Etat. Sur l'OS 12, une étude de géothermie profonde a été programmée. Cette étude porte sur un large périmètre couvrant le territoire de l'Alsace du Nord. Le projet de PPE (programmation pluriannuelle de l'Energie) qui prévoit la suppression des aides pour la rémunération de l'électricité issue de la géothermie profonde n'encourage pas les opérateurs à développer de nouveaux projets.

En ce qui concerne la méthanisation, la programmation démarrera en 2019 grâce à l'ouverture des aides FEDER aux entreprises agricoles. 5 projets ont été sélectionnés en Alsace dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'ADEME en 2018.

Sur l'OS 13, quelques dossiers ont été programmés. Depuis la fin de l'année 2018, les demandes sont plus nombreuses mais les montants mobilisés sur cette action restent faibles.

L'OS 14 a enregistré les premières programmations de rénovation énergétique de logements sociaux suite au déblocage de la problématique du calcul de surcompensation. Enfin, la suppression du critère de surface minimale à rénover, a permis l'émergence de demandes de subvention sur la rénovation énergétique des bâtiments publics. Les premières programmations interviendront en 2019.

Les perspectives de programmation progressent sur cet axe grâce au dénouement positif de certains points de blocage en matière d'aides d'Etat.

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
4	6 762 197,92	25,27%
Total	6 762 197,92	7,75%

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

Afin d'assurer la complémentarité entre les différents fonds (FEDER, FEADER, FSE) et la bonne information du partenariat, une instance unique de programmation a été mise en place : le Comité régional de programmation (CRP), qui émet, avant la décision de l'Autorité de gestion (AG), un avis consultatif préalable sur les projets présentés.

Il se réunit régulièrement, en tant que de besoin, environ 4 fois par an en présentiel. Il est présidé par le Vice-Président du Conseil Régional en charge des questions européennes. Lors de ces réunions, un point d'information et de discussion sur la mise en œuvre du PO est fait. C'est l'occasion pour les partenaires de réagir souvent en amont à différents projets de développement du PO ou de mise en place de procédures.

Outre les demandes d'avis techniques sollicités en interne à la Région, des avis techniques externes (principalement les services de l'Etat lorsqu'ils sont compétents) sont sollicités pour éclairer et appuyer les propositions de programmation.

Conformément à l'article 47 du règlement général, un comité de suivi a été institué, co-présidé par l'Etat et la Région. Il est invité à se prononcer sur les différents documents et principales étapes de mise en œuvre du PO. Lors du dernier Comité de suivi réuni en présentiel le 14 novembre 2018 (1ère fois en commun au niveau du Grand Est), environ 150 partenaires étaient présents.

Afin de faciliter l'articulation entre les différents fonds, ce comité de suivi est unique pour le programme opérationnel FEDER/FSE/IEJ et le PDR. Le comité de suivi conduit un examen des programmes sous l'angle de leur exécution et des progrès réalisés pour atteindre leurs objectifs. Il assure également le suivi des lignes de partage avec le PON FSE et le PON IEJ.

Les partenaires du programme sont membres du comité de suivi et peuvent, à ce titre, faire entendre leur voix quant à la réalisation du programme. En particulier, conformément à l'article 15 du règlement délégué 240/2014, les partenaires sont associés à l'examen des performances du programme et à la préparation des rapports annuels de mise en oeuvre.

Les partenaires, en tant que membres du comité de suivi, participent également aux travaux d'évaluation du programme, puisque le règlement général (article 56) prévoit que toutes les évaluations réalisées pendant la période de programmation doivent être examinées par le comité de suivi. Cela répond en outre aux exigences figurant à l'article 16 du règlement délégué 240/2014.

L'autorité de gestion a mis en place un partenariat privilégié avec les autorités en charge de la certification et de l'audit des fonds européens. Pour la relation avec l'autorité de certification, internalisée à la direction des finances de la Région Grand Est pour les PO FEDER et FSE Alsace et le programme INTERREG V Rhin Supérieur, une démarche commune a été réfléchi, les procédures définies, les circuits de transmission précisés, de manière à assurer un traitement fluide des demandes de certification et des appels de fonds.

Enfin, le partenariat au sens large ainsi que l'ensemble des citoyens sont informés de la mise en œuvre du PO via les publications régulières sur le site « Europe en Alsace », les réseaux sociaux dédiés ou les multiples réunions d'information et événements de communication que la Région organise.

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

Aucune modification n'a été apportée au plan d'évaluation en 2018.

Le plan d'évaluation prévoyait en 2018 une évaluation de la mise en œuvre du PO. Cette évaluation a été lancée fin 2017. Les résultats de cette évaluation ont été présentés en comité de suivi fin 2018.

L'évaluation de mise en œuvre a été menée de manière mutualisée pour les 4 PO du Grand Est.

Les résultats de l'évaluation de mise en œuvre ont été présentés en comité de suivi.

Le cabinet TERITEO, groupé avec ASTER Europe, a réalisé un travail sur la fiabilité des données et la préparation de la revue de performance 2019. Cela a notamment permis d'analyser la qualité des données et préparer de manière concertée la demande de modifications des indicateurs de chacun des PO. L'étude a également reposé sur une analyse de la prise en compte des principes horizontaux au sein des PO.

Suite à cet examen, un ensemble de recommandations ont été faites à l'AG et sont prises en compte progressivement. Cela concerne à la fois la poursuite du travail sur la qualité et la fiabilité des données, avec une proposition de procédure de contrôle de fiabilité et une mise à jour régulière du guide des indicateurs harmonisé Grand Est, mais aussi la révision des indicateurs hors cadre de performance, suite à des erreurs méthodologiques relevées pour les indicateurs de réalisation ou des difficultés de renseignement pour les indicateurs de résultat. Le prestataire a également établi des recommandations pour une meilleure prise en compte des principes horizontaux.

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

En application de la stratégie de communication pluri-fonds Grand Est approuvée par le Comité de suivi en octobre 2016, des plans de communication annuels sont mis en œuvre par l'autorité de gestion. Une synthèse des réalisations est présentée aux membres du Comité de suivi à l'occasion de la réunion annuelle du Comité régional de suivi.

En 2018, différentes actions ont été réalisées, avec un accent particulier mis sur la communication à l'attention du grand public afin de valoriser l'action des fonds européens en Grand Est, et la poursuite d'actions d'information ciblées vers certains porteurs de projets en fonction de l'avancement de programmes. Ce plan d'actions couvre l'ensemble des programmes gérés par la Région Grand Est.

1. L'animation du site europe-en-alsace.eu :

Le site internet a vocation à informer les acteurs du territoire sur les potentialités des programmes européens 2014-2020, augmenter la notoriété des programmes européens en faisant connaître les réalisations concrètes et leurs actualités, et permettre aux bénéficiaires potentiels et aux bénéficiaires effectifs de trouver les outils nécessaires à une demande de subvention ou à la bonne gestion de celle-ci.

Ce support est également utilisé pour répondre à la demande réglementaire de publication tous les 6 mois de la liste des bénéficiaires des fonds FEDER, FSE et IEF.

En 2018, le site a enregistré 9 922 visites et 20 692 pages ont été vues.

2. L'animation de la page Facebook l'Europe s'engage en Grand Est :

La page Facebook L'Europe s'engage en Grand Est, qui rassemble à raison de 2 à 5 publications par semaine des informations sur l'intervention des fonds européens, des programmes Erasmus+ ou INTERREG sur le territoire régional, a été mis en ligne en septembre 2016. Elle est visible à l'adresse <https://www.facebook.com/europeenGE/>

A la fin de l'année 2018, elle rassemble une communauté de 959 abonnés (1102 en juin 2019), soit une forte augmentation par rapport à 2017.

3. Un évènement annuel de promotion des programmes :

Dans le cadre du Mois de l'Europe 2018, porté par la Région Grand Est, étaient prévues 10 visites de projets illustrant l'intervention des fonds européens dans chacun des 10 départements du territoire régional. Ces visites labellisées Mois de l'Europe ont été ouvertes à la presse et au grand public par le biais de publications dans la presse quotidienne régionale (PQR). Elles devaient valoriser chacun des 7 programmes pour lesquels la Région Grand Est est autorité de gestion.

Pour le territoire alsacien, le projet porté l'Association de service et d'insertion Tremplins, à Strasbourg, avait été sélectionné et fait l'objet de parutions dans les Dernières Nouvelles d'Alsace.

Faute d'inscriptions suffisantes, la visite programmée le 23 mai a cependant dû être annulée.

Le bilan de cet évènement annuel, mitigé, a conduit l'autorité de gestion à proposer un autre format en 2019, à raison d'un projet par territoire sur une durée plus longue.

4. Des vidéos de valorisation des projets soutenus par les fonds européens :

En 2018, 6 vidéos de valorisation de l'intervention des FESI en Grand Est ont été réalisées : 3 en mai 2018 (FEDER, FSE et FEADER) et 3 en novembre 2018 (FEDER, FSE et FEADER). Ces vidéos sont diffusées sur les 3 sites internet l'Europe s'engage en ..., la page Facebook L'Europe s'engage en Grand Est @europeenGE, et la chaîne You tube de la Région Grand Est. Les dernières ont également été projetées lors du Comité de suivi du 14 novembre 2018.

Pour le PO FEDER Alsace, les projets suivants ont été valorisés:

- Soutenir la filière automobile grâce au numérique : UTRA GROUP à Eschbach
- Soutenir l'Economie Sociale et Solidaire : L'ÂTRE DE LA VALLÉE à Orbey

5. La réalisation de flyers thématiques pour valoriser l'intervention des fonds :

Une série de 15 flyers thématiques a été réalisée. Commencée en 2017 sur les thèmes de la forêt, de la formation des adultes, de l'attractivité et de la compétitivité des territoires et sur la recherche-innovation, elle a été complétée en 2018 par 11 flyers sur les thèmes de l'emploi, de l'habitat et du cadre de vie, de la lutte contre les discriminations, des territoires ruraux, de l'environnement, du tourisme, de la culture, de l'accompagnement des entreprises, du numérique, de la santé et des transports. Cette action vise à

informer sur les thématiques transversales aux différents programmes et à illustrer la complémentarité d'intervention des fonds au service des projets locaux, en écho aux compétences de la collectivité régionale. Imprimés en format A5, ils sont également disponibles en téléchargement sur chacun des sites internet du Grand Est.

6. Les réunions d'information avec les porteurs de projets :

En 2018, une réunion d'information à destination des porteurs de projets potentiels a été organisée le 28 juin à Strasbourg à la DREAL, pour présenter la mesure logement social du PO FEDER 2014-2020 Alsace.

7. Les relations avec la presse et les media

Les relations presse autour de l'intervention des FESI ont consisté en la transmission d'informations ponctuelles au Pôle presse de la Région, au fil des sollicitations.

Le magazine Vivre en Grand Est, réalisé par le Réseau des Télévisions du Grand Est, réseau de 4 télévisions locales partenaire de la Région Grand Est, a également consacré une émission à l'Europe en juillet 2018 (<https://viamirabelle.tv/vivre-en-grand-est-11-europe/>).

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

Le PO FEDER Alsace décline une approche intégrée de développement territorial très aboutie. Le FEDER est mobilisé sur les approches urbaines intégrées, à travers deux Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) : l'ITI de l'Eurométropole de Strasbourg (EmS), qui bénéficie comme sur le programme précédent, d'une subvention globale (7,5 M€) et l'ITI de Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), organisme intermédiaire assurant la pré-sélection de ses projets sur son enveloppe de 7 M€. Pour ce dernier ITI, l'autorité de gestion assure la gestion des dossiers.

Les missions confiées aux ITI ont fait l'objet d'un conventionnement, qui définit les conditions dans lesquelles l'autorité de gestion confie à chaque organisme intermédiaire la mise en œuvre de son investissement territorial intégré (ITI), conformément à l'article 123.7 du règlement général et dans les conditions fixées par décret du 3 juin 2014. Ces conventions de bonne gouvernance de la gestion des enveloppes des ITI ont été signées le 28 juillet 2015.

Les ITI s'appuient, pour mobiliser le FEDER, sur les besoins identifiés dans leur projet de territoire, qui a servi de base à l'intégration de leurs actions dans le PO, sur les axes 2, 3 et 4.

Depuis le début de la programmation, l'EmS, qui bénéficie d'une subvention globale de 7,5 M€, a programmé 58 dossiers pour un coût total éligible de 13 729 907,90 €, dont 3 827 165,21 € de FEDER soit 51,03 % de son enveloppe. M2A, organisme intermédiaire assurant la pré-sélection de ses dossiers et bénéficiant d'une enveloppe fléchée sur le PO de 7 M€, a programmé 9 dossiers, pour un coût total éligible de 10 721 777,04 €, dont 3 160 972,92 € de FEDER soit 45,16 % de son enveloppe urbaine à fin 2018.

La programmation de l'exercice 2018 a bien mobilisé la dimension urbaine, sur tous les axes identifiés.

Ainsi, l'EmS a programmé 15 dossiers pour un coût total éligible de 6 287 244,91 €, dont 1 547 642,82 € de FEDER sur les axes 2 et 3 du PO. Cette programmation se répartit comme suit : 2 dossiers sur l'axe 2 pour un coût total éligible de 956 419,00 €, dont 254 455,70 € de FEDER et 13 dossiers sur l'axe 3, pour un coût total éligible de 5 330 825,91 €, dont 1 293 187,12 € de FEDER. L'EmS contribue ainsi à hauteur

de 18,65 % au taux de programmation.

M2A a programmé 1 dossier, pour un coût total éligible de 439 060,23 €, dont 134 400,00 € de FEDER, sur l'axe 3, pour une contribution de 1,62 % au taux de programmation.

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

--

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

Ciblée sur les quartiers de la politique de la Ville, l'intervention des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI), dans une approche urbaine intégrée, répond aux besoins des zones géographiques spécifiques touchées par la pauvreté et accueillant les groupes cibles les plus menacés et fragiles. La partie 14.1 de ce RAMO résume le cadre d'intervention des ITI sur ces zones spécifiques, complétée par la partie 3.1, qui détaille l'intervention concrète des ITI au titre des différents axes du PO concernés (axes 2, 3 et 4).

L'axe 4, comprenant l'intervention du FEDER sur la rénovation thermique des logements sociaux, qui cible les publics fragiles et en difficulté, a pu être engagé en 2018 grâce à la levée de la problématique réglementaire concernant le calcul de surcompensation et donc l'identification du FEDER mobilisable.

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Le PO FEDER Alsace précise en son point 1.1 sa stratégie visant à contribuer à la réalisation de la stratégie de l'Union en matière de croissance intelligente, durable et inclusive et à la réalisation de la cohésion économique, sociale et territoriale.

Le PO ayant été accepté par la Commission européenne en décembre 2014, l'exercice 2018 est le 4ème exercice plein de mise en œuvre du programme. A ce stade et au regard des principaux objectifs fixés dans cette stratégie, le bilan suivant peut être établi.

Pour mémoire, les principaux axes de la stratégie du PO FEDER Alsace se résument en 4 thèmes d'intervention faisant chacun l'objet d'un axe du programme et ciblé sur une problématique spécifique. Ils sont les suivants :

1. La Recherche, le Développement et l'Innovation permettant de soutenir les domaines d'activités stratégiques (DAS) identifiés dans le cadre de la « stratégie de spécialisation intelligente alsacienne » (S3) et de soutenir de manière transversale l'amélioration d'un environnement propice au développement de la recherche et de l'innovation.
2. Le développement de l'économie numérique. Il s'agit d'une part d'offrir l'accès au très haut débit aux entreprises et, d'autre part, de favoriser l'émergence de nouveaux produits et services numériques par et pour les PME et le développement de nouvelles applications reposant sur un recours accru aux TIC.
3. Le renforcement de la compétitivité des entreprises. La logique d'intervention repose sur le soutien aux entreprises nouvellement créées ou reprises, le renforcement de leur structure financière, le soutien à l'international et enfin des actions spécifiques et ciblées sur des secteurs d'activités spécifiques, générateurs d'activité économique et de croissance.
4. La transition énergétique vers une économie « décarbonée ». Il s'agit d'une part de favoriser l'émergence de nouvelles formes de production énergétique. D'autre part, un effort significatif sera mené sur l'efficacité énergétique dans les logements, les entreprises et les bâtiments publics.

1. La Recherche, le Développement et l'Innovation :

Cet enjeu de la stratégie du PO FEDER est lié à la mise en œuvre de l'axe 1 (recherche-

innovation).

Depuis le début de la programmation, 77 dossiers ont été programmés, pour un montant total éligible de 75 622 122,43 €, dont 17 081 113,67 € de FEDER (taux de programmation de 71,82 %).

En 2018, 25 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 11 491 526,02 €, dont 3 366 139,61 € de FEDER (taux de programmation de 14,15 %).

La programmation s'appuie sur la S3. Elle soutient la recherche académique en finançant des infrastructures et équipements de recherche. Elle soutient également le transfert de l'innovation aux entreprises à travers les projets de ressourcement des CRITT, des projets collaboratifs s'appuyant sur les pôles de compétitivité, des projets-pilotes de la S3, ainsi que des structures d'accompagnement des entreprises à l'innovation (ex. : le projet de SEMIA relatif à l'incubation d'entreprises innovantes). Elle vient également aider des actions de culture scientifique et des actions liées à la culture de l'innovation.

Au 31 décembre 2018, l'atteinte des objectifs stratégiques du programme peut notamment être considérée au regard de la programmation des projets suivants :

- « Construction du bâtiment de l'Institut Hospitalo Universitaire (IHU) de Strasbourg » portée par la Fondation de Coopération Scientifique - Institut Hospitalo-Universitaire de Chirurgie Mini Invasive Guidée par l'Image ;
- « Construction de l'usine-école EASE (European Aseptic and Sterile Environment Training Center) - Phase travaux » portée par l'Université de Strasbourg » ;
- « Construction d'un planétarium et d'un hall d'accueil du public du Jardin des Sciences » portée par l'Université de Strasbourg » ;
- « Rénovation du parc de serres de l'INRA de Colmar » portée par l'INRA ;
- « Incubation d'entreprises innovantes » portée par SEMIA.

En 2018, la Région Grand Est a été retenue, aux côtés de 11 autres régions et Etats-membres, au titre de l'action pilote lancée par la Commission européenne portant sur les régions en transition industrielle. Les échanges menés au sein de cette action permettent de nourrir la refonte à venir de la Stratégie Régionale d'Innovation – Spécialisations Intelligentes pour la prochaine période de programmation.

Au 31 décembre 2018, toutes les valeurs cibles des indicateurs du cadre de performance ont été dépassées, preuve de l'atteinte des objectifs fixés :

- Indicateur CO01 : 131 entreprises ont bénéficié d'un soutien pour une valeur cible 2018 de 39 (336% de taux d'atteinte). Avec 934 entreprises en valeur prévisionnelle, la valeur cible 2023 de 69 serait également dépassée. Ceci s'explique en particulier par le grand nombre de projets collaboratifs et l'accompagnement par SEMIA de nombreuses start-up, attestant du dynamisme de l'écosystème d'innovation sur le territoire d'Alsace.
- Indicateur CO25 : 61,83 ETP chercheurs ont travaillé dans des structures de recherche améliorées pour une valeur cible 2018 de 90 (435% de taux d'atteinte). Avec 100,75 ETP en valeur prévisionnelle, la valeur cible de 90 serait dépassée. Ceci s'explique par l'envergure des constructions de nouvelles infrastructures de recherche soutenues par le FEDER.
- Indicateur spécifique : 3 programmes d'accélération de l'innovation lancés pour une valeur cible de 3 (100% de taux d'atteinte). L'atteinte de la valeur cible de 21 pour 2023 ne peut être, à ce stade, évaluée.
- Indicateur financier : 40 959 466,86 € de dépenses certifiées pour une valeur cible de 19 614 695 € (209% d'atteinte). A ce stade, les perspectives de programmation prévoient une surprogrammation de l'axe qui donnerait lieu à la consommation, a minima, de l'intégralité de l'enveloppe, permettant ainsi de justifier de la valeur-cible 2023. Un remaquetage sera proposé fin 2019 afin de soutenir les opérations prévues.

2. Le développement de l'économie numérique :

Cet enjeu de la stratégie du PO FEDER est lié à la mise en œuvre de l'axe 2 (THD-numérique).

Depuis le début de la programmation, 41 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 19 361 297,07 €, dont 5 260 431,00 € de FEDER (taux de programmation de 33,18%).

Pour l'année 2018, 16 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 3 604 437,50 €, dont 1 032 569,55 € de FEDER (taux de programmation de 6,51%).

La programmation reste régulière, bien que limitée, en l'absence de programmation du dossier THD qui représente 10 M€ de FEDER et qui sera programmé sur le 1er semestre 2019. La programmation 2018 est marquée par la mobilisation du FEDER sur l'AMI numérique lancé par la Région Grand Est en 2017, qui vient soutenir des projets innovants. Le soutien aux usages numériques des entreprises permet également de soutenir le développement économique de plusieurs entreprises. L'ITI EmS participe également à la programmation à travers son soutien aux espaces de coworking urbains notamment.

Au 31 décembre 2018, l'atteinte des objectifs stratégiques du programme peut notamment être considérée au regard de la programmation des projets suivants :

- « Création de Km0, écosystème industrie et numérique » portée par la SAS Km0 ;
- « Sirium - Plateforme Cloud d'Asset Management des équipements industriels » porté par Sir Full Service ;
- « Réalisation d'un Générateur de sites eCommerce innovant destiné à la filière Automotive » portée par Ultra Group ;
- « Modernisation du cadastre d'Alsace Moselle » portée par la Région Grand Est ;
- « Création d'un espace de co-working » portée par ATHEO INGENIERIE SAS.

Au 31 décembre 2018, toutes les valeurs cibles des indicateurs du cadre de performance ont été atteintes :

- Indicateur spécifique : 76 645 prises THD livrées pour une valeur cible de 70 000 (109% de taux d'atteinte). Le projet n'est programmé que sur le 1er semestre 2019 mais, ayant débuté en 2015, des preuves de réalisation pour ces 76 645 prises ont été réunies permettant de justifier de leur livraison. Avec XXX prises prévues, la cible 2023 devrait être atteinte sans problème particulier.
- Indicateur financier : 4 699 450,22 € de dépenses certifiées pour une valeur cible de 3 129 090 € (150% de taux d'atteinte). Avec des prévisions de programmation de l'intégralité du dispositif

THD, de surprogrammation du dispositif nouveaux contenus et services numériques par les PME et de très large surprogrammation du dispositifs usages numériques (programmation à venir du projet Lycée 4.0), la consommation de cette enveloppe devrait être optimale avec, par conséquent, la justification des dépenses prévues. Un remaquetage devrait être proposé fin 2019 afin d'abonder cet axe.

3. Le renforcement de la compétitivité des entreprises :

Cet enjeu de la stratégie du PO FEDER est lié à la mise en œuvre de l'axe 3 (Développement économique).

Depuis le début de la programmation, 80 dossiers programmés pour un coût total éligible de 25 562 501,96 €, dont 5 500 357,04 € de FEDER (taux de programmation de 30,96%).

Sur l'année 2018, 20 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 7 583 784,96 €, dont 1 347 946,89 € de FEDER (taux de programmation de 7,59%).

La programmation est régulière. Elle s'appuie sur le secteur de l'économie sociale et solidaire, créatrice d'emplois (OS 11). A noter également : la programmation urbaine réalisée par l'EmS contribue aussi au bon développement de l'axe, en soutenant les projets d'immobilier de petite surface et dans le domaine de l'ESS.

Concernant les difficultés rencontrées quant à la mobilisation des instruments financiers et comme présenté dans le RAMO 2017, des mesures ont été prises afin de réaffecter les crédits dédiés au bénéfice de dispositifs en demande. Ainsi, une modification du PO transférant les 7M€ de FEDER de l'axe 3 vers l'axe 1 a été validée en 2018. Ceci permet de satisfaire la forte demande de soutien de projets relevant de l'innovation et de la recherche contribuant ainsi plus fortement au développement d'une société de l'innovation sur le territoire de l'Alsace.

Au 31 décembre 2018, l'atteinte des objectifs stratégiques du programme peut notamment être considérée

au regard de la programmation des projets suivants :

- « Construction de locaux pour l'installation de Sistra » portée par SISTRA ;
- « Création d'une cuisine centrale et d'un restaurant self » portée par l'Association "Nouveaux Horizons en Pays d'Erstein" ;
- « Réhabilitation du bâtiment d'habitation des compagnons » portée par l'Association EMMAUS CENTRE ALSACE ;
- « Nouvelle cuisine restauration de l'ESAT » portée par AAPEI ESAT Aux Trois Relais ;
- « Entreprendre #Financement » porté par ALSACE ACTIVE.

Au 31 décembre 2018, toutes les valeurs cibles des indicateurs du cadre de performance ont été atteintes à l'exception d'une dont le taux d'atteinte est toutefois supérieur à 85% :

- Indicateur CO01 : 88 entreprises ont été soutenues pour une valeur cible de 45 (196% de taux d'atteinte). Avec une valeur prévisionnelle de 951 entreprises pour une cible 2023 de 550, le taux d'atteinte serait de 173% sous réserve de la réalisation des opérations programmées. Ceci montre le fort dynamisme sur le territoire d'Alsace dans ce domaine notamment en matière d'actions collectives irrigant ainsi l'ensemble de l'écosystème économique de l'espace.
- Indicateur CO06 : 2 826 174,80 € d'investissements privés sont venus complétés un soutien public aux entreprises pour une valeur cible de 3 114 285 € (91% de taux d'atteinte). En valeur prévisionnelle, 4 887 681,37 € d'investissement privés sont estimés, permettant une atteinte de 89,68% de la valeur cible 2023 de 5 450 000 €. Dans l'hypothèse de la réalisation des opérations à hauteur de l'escompté, l'objectif serait atteint car le taux serait supérieur à 85%. Ceci n'intègre bien entendu pas les opérations prévues et non programmées à ce jour, ce qui permettrait d'augmenter ce taux d'atteinte.
- Indicateur spécifique : 10 031 m² de surface créée ou rénovée dans l'ITI de l'EmS pour une valeur cible de 4 500 m² (223% de taux d'atteinte). La valeur cible de 2023 (18 000 m²) serait atteinte à 68,04% avec les valeurs prévisionnelles en stock (12 248m² prévus). Les programmations à venir devront être observées et considérées lors des prochains exercices afin de juger de l'avancée de ce taux de réalisation.
- Indicateur financier : 11 619 820,08 € de dépenses certifiées pour une valeur cible de 9 350 140 € (124% de taux d'atteinte). Le dispositif « internationalisation des PME » laisse présager une surprogrammation importante sur cette ligne. Le dispositif « soutien aux PME sur les marchés » devrait, peu ou prou, consommer l'enveloppe prévue. En revanche, les prévisions de programmation sur la ligne « développement des PME » sont plus mesurées. Au global sur cet axe, il pourrait être proposé de basculer des crédits vers des axes plus dynamiques dans le cadre d'un

projet de remaquetage qui serait proposé fin 2019.

4. La transition énergétique vers une économie « décarbonée » :

Cet enjeu de la stratégie du PO FEDER est lié à la mise en œuvre de l'axe 4 (Transition énergétique).

Depuis le début de la programmation, 16 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 22 540 659,72 €, dont 5 505 126,86 € de FEDER (taux de programmation de 20,57%).

Sur l'année 2018, 9 dossiers pour un coût total éligible de 13 014 137,30 €, dont 2 551 142,18 € de FEDER (taux de programmation de 9,53 %).

Depuis 2018, la programmation des projets de rénovation thermique des logements sociaux a pu débiter grâce à la résolution de la problématique liée au calcul de la surcompensation. Sur la méthanisation, l'ouverture du FEDER aux projets agricoles permet également de lancer la programmation mais la question du blocage pour les porteurs publics en raison des aides d'Etat (question de l'autofinancement) demeure un frein à la programmation de ce type d'actions alors même qu'elles répondent aux priorités de transition énergétique fixée par l'Union européenne. En ce domaine, le FEDER a utilement pris le relais du FEADER pour le financement des unités de méthanisation créées par des agriculteurs, qui constitue la principale catégorie de porteurs de projets. Le développement de cette filière est encouragé par le lancement d'appels à projets par l'ADEME auquel participent le FEDER et la Région Grand Est. La mobilisation de ces 3 sources de financement permet de faire face aux besoins de financement sur l'ensemble du territoire du Grand Est et de conforter la place de leader de la Région dans ce domaine.

Au 31 décembre 2018, l'atteinte des objectifs stratégiques du programme peut notamment être considérée au regard de la programmation des projets suivants :

- « Travaux d'amélioration énergétique de 278 logements dans la Cité Solignac » portés par Habitation Moderne ;
- « RELOCALISATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - Phase rénovation basse

consommation » portée par la COMMUNE DE MULHOUSE ;

- « Réhabilitation thermique au niveau BBC de 128 logements sociaux situés au 1 à 13 quartier Léo Lagrange à Guebwiller » portée par Habitats de Haute-Alsace - Office Public de l'Habitat du Haut-Rhin ;
- « Remplacement de cylindres dans le but d'améliorer la performance énergétique de la machine à papier » porté par Blue Paper ;
- « Réhabilitation thermique de l'école cour de Lorraine » porté par la COMMUNE DE MULHOUSE.
- L'étude de géothermie profonde financée par le FEDER porte sur un vaste zonage couvrant l'Alsace du Nord. Les résultats permettront de cibler les localisations les plus propices à l'implantation de nouvelles centrales de géothermie profonde sur ce territoire. Cette étude constitue un préalable indispensable à l'émergence de nouveaux projets et au développement de cette filière.

Au 31 décembre 2018, toutes les valeurs cibles des indicateurs du cadre de performance ont été atteintes à l'exception d'une dont le taux d'atteinte est toutefois supérieur à 85% :

- Indicateur CO31 : 646 ménages disposant d'un meilleur classement énergétique pour une valeur cible de 198 (326% de taux d'atteinte). Avec une valeur cible 2023 de 2 800 et une valeur prévisionnelle de 801, le taux d'atteinte est pour l'instant de 28,61% en raison du démarrage tardif de la programmation sur la rénovation thermique des logements sociaux. Toutefois, les prévisions de programmation à ce jour (demandes enregistrées), permettront d'atteindre la valeur cible en 2023.
- Indicateur spécifique : 6 712,81MWh de quantité d'énergie économisée ou valorisée pour une valeur cible de 7 000 (96% de taux d'atteinte). Avec une valeur cible 2023 de 14 000 et une valeur prévisionnelle de 19 591,67, le taux d'atteinte serait de 139,94%, ce qui permettrait d'atteindre les objectifs fixés.
- Indicateur financier : 9 467 356,77 € de dépenses certifiées pour une valeur cible de 9 068 636 € (104% de taux d'atteinte). Les lignes « ENR » et « Rénovation thermique des bâtiments publics et dans le secteur du logement » présentent des prévisions de programmation satisfaisantes à la différence de la ligne « Efficacité énergétique des entreprises ». Afin de nourrir des axes plus dynamiques, des propositions de transfert de crédits pourraient être proposés dans le cadre d'un projet de remaquetage qui sera présenté fin 2019.

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

Toutes les valeurs du cadre de performance ont été atteintes.

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
réponses aux observations	Résumé à l'intention des citoyens	24 oct. 2019		Ares(2019)6657031	réponses aux observations	28 oct. 2019	nguefore

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: OS1, indicateur: AL1, catégorie de région: M, année: 2016 (0,77 < 0,81). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: OS3, indicateur: AL3, catégorie de région: M, année: 2016 (0,87 < 0,97). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: OS4, indicateur: AL4, catégorie de région: M, année: 2015 (216,00 < 267,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: OS4, indicateur: AL4, catégorie de région: M, année: 2016 (203,00 < 267,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: OS4, indicateur: AL4, catégorie de région: M, année: 2017 (228,00 < 267,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: OS4, indicateur: AL4, catégorie de région: M, année: 2018 (228,00 < 267,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS8, indicateur: AL8, catégorie de région: M, année: 2014 (35,40 < 50,30). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: OS1, indicateur: AL1-2, catégorie de région: M, année: 2015 (2 304,00 > 1 655,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: OS1, indicateur: AL1-2, catégorie de région: M, année: 2016 (2 304,00 > 1 655,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2b, objectif spécifique: OS6, indicateur: AL6, catégorie de région: M, année: 2016 (32,00 > 29,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: OS11, indicateur: AL11, catégorie de région: M, année: 2014 (66 793,00 > 61 938,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 166,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 400,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3b, indicateur: CO08, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 480,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3b, indicateur: CO08, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 480,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3b, indicateur: CO08, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 105,18 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO37, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 105,18 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO37, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 106,08 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO06, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 108,89 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO25, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 111,94 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO25, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 114,29 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: -, indicateur: IR8, catégorie de région: , année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 120,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 122,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 125,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2b, indicateur: IR4-2, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 128,57 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: -, indicateur: IR8, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 139,94 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4b, indicateur: IR6, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
		d'investissement: -, indicateur: IR9, catégorie de région: , année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: -, indicateur: IR9, catégorie de région: , année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: -, indicateur: IR9, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: -, indicateur: IR9, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 107,62 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 108,13 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO37, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 333,33 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: IR1, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 360,00 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2c, indicateur: IR5, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 400,00 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: IR1, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.56	Dans le tableau 3B, la somme de CO02, CO03, CO04 et CO05 est inférieure au nombre d'entreprises bénéficiaires d'un soutien (CO01) (81 < 219).